

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

**Les « printemps arabes » (2011) à la lumière de l'évolution
de l'économie politique des régimes arabes :
Etude comparée des cas de la Libye et de la Jordanie**

Auteur : Lucile KPOSSILANDE

Promoteur(s) : Vincent Legrand

Lecteur(s) : Mohamed El Battiui

Année académique 2020-2021

Session de juin 2021

Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de
Master 120 en Sciences politiques, orientation Relations
internationales-Diplomatie et résolution des conflits (SPRI2MS/DI)

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Signature de l'étudiant :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

Lucile Kpossilandé

Remerciements

Après avoir passé de longs mois à réaliser ce mémoire, je voudrais d'abord adresser toute ma gratitude à mon promoteur, Prof. Dr Vincent Legrand, pour sa disponibilité, son aide, ses conseils précieux et avisés qui ont contribué à alimenter ma réflexion et pour sa supervision éclairée tout au long de la rédaction du mémoire. De même, tous mes remerciements vont au Prof. Dr Mohamed El Battiui, pour l'attention et le temps consacrés à sa lecture. Ensuite, je voudrais exprimer ma gratitude éternelle à mes parents et frères (Maxime et Gildas) trépassés, pour leur amour, leurs conseils ainsi que leur soutien inconditionnel durant leur court séjour sur terre. Je vous dédie ce travail. À mes frères Euloge et Wilfrid, je vous remercie d'avoir toujours cru en moi et pour votre soutien à la fois moral et économique, qui m'a permis de poursuivre les études que je désirais.

Table des matières

Introduction	2
1. Question de recherche	5
2. Mise en perspective historique synthétique	6
3. Méthodologie	7
4. Concepts et théories	7
CHAPITRE I : Organisation politique et économique de la Jordanie et de la Libye.....	11
I. Relations État/Société.....	11
II. Le cadre politique de la « La Jamahiriya arabe libyenne »	14
1. La démocratie selon Kadhafi	14
2. Le fonctionnement du nouvel « État des masses »	17
III. Les fondements économiques de la Libye	20
IV. La structure politique du Royaume de Jordanie	23
V. La structure économique du royaume.....	26
CHAPITRE II : L'économie libyenne et les nouvelles réformes.....	30
I. Les différentes sanctions économiques.....	30
II. L'extractivisme au sein d'un État rentier.....	31
III. Les secteurs d'activités économiques et les nouvelles politiques.....	34
1. Le secteur pétrolier libyen	34
2. L'Agriculture	37
3. Le tourisme	39
4. Les Investissements Directs Étrangers et la privatisation	40
5. Echanges internationaux.....	46
6. Stabilité monétaire	49
7. L'inflation et le secteur informel	50
Chapitre III : L'économie jordanienne et les réformes économiques	57
I. Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et les réformes	57
II. Les différents secteurs libéralisés et les entreprises publiques	58
cédées en Jordanie	58
1. Libéralisation économique.....	59
2. La privatisation des entreprises publiques	61
Chapitre IV : Analyse des réformes économiques	65
I. Le cas libyen	65
1. Les limites de la redistribution et rupture du contrat social	65

2. Les problèmes structurels	67
3. Corruption et clientélisme.....	71
I. Le cas jordanien.....	73
II. Étude comparée des cas de la Libye et de la Jordanie	75
CONCLUSION	79
Bibliographie	81
Articles scientifiques	81
Monographies.....	85
Documents officiels.....	87
Sites internet	87
Résumé.....	88

Introduction

Les années 2010-2011 ont été marquées par des événements socio-politiques de grande envergure, qualifiés de « printemps arabes » au sein du monde arabe. En effet, les régimes autoritaires des pays de cette région du monde ont dû faire face à la colère de leurs peuples plus qu'exténués et révoltés, d'une part, par l'insatisfaction croissante vis-à-vis de leurs conditions de vie, les frustrations nourries par celle-ci, en rapport avec leurs attentes et l'érosion d'un « contrat social » qui avait fait consensus durant plusieurs décennies et, d'autre part, par l'oppression dont peuvent faire preuve lesdits régimes. La jeunesse a exprimé son désarroi, son désir de changement et son aspiration à une vie meilleure. Parti de la Tunisie en décembre 2010, ce vent de demande de changement a soufflé sur plusieurs pays de la région, comme la Libye et la Jordanie. Dans le premier, il a abouti à l'effondrement d'un régime en place depuis 1969, par la suite, à une guerre civile, et, dans le second, à la survie du régime, non sans avoir été secoué.

Les revendications des peuples en révolte étaient d'ordre socio-politique et socio-économique. Car, nonobstant les richesses naturelles (pétrole, gaz naturel) dont disposent maints États dans la région (c'est le cas de la Libye), la précarité au sein de certains secteurs de leurs populations et l'absence d'horizon pour d'autres se sont amplifiées depuis les années 1990, surtout chez les jeunes, frustrés face à des attentes non satisfaites, ainsi que les sentiments d'injustice et d'indignité morale. Dans les années 1980, les limites des États rentiers et allocataires sont peu à peu apparues notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Après un fort accroissement de richesses dans les années 1970 grâce à l'exploitation des réserves d'hydrocarbures, les pays de la région se sont retrouvés confrontés à une baisse significative de leurs revenus et à une crise macroéconomique sans précédent à partir du milieu des années 80 ce qui, a entraîné une remise en question des politiques économiques et sociales mises en œuvre en leur sein. Dans la plupart de ces pays, les principaux secteurs de l'économie sont dominés par l'État avec un secteur privé soumis à de nombreuses restrictions. L'économie est principalement primaire avec un faible taux d'industrialisation et la dette publique est très élevée. Les années 1990 marquent le début d'une nouvelle ère, l'ère de l'ouverture économique et de nouvelles orientations économiques. Toute une série de réformes économiques visant à libéraliser l'économie

a été lancée dans le but d'assainir les finances des États dans un premier temps, diversifier leurs économies, puis de créer les conditions nécessaires à une croissance soutenue et durable.

Mais, les politiques économiques menées sans rupture avec les précédentes, des réformes économiques qui ne sont pas menées à terme, des institutions étatiques faibles, l'exclusion d'une partie de la population de la redistribution, l'élitisme, la corruption, etc. sont entre autres les maux dont souffrent ces États. La Libye sous Kadhafi a dû faire face dans les années 1990 à une série d'embargos imposée par le Conseil de sécurité de l'ONU et par les États-Unis en guise de sanction pour son implication dans le terrorisme international. Pendant cette période, la situation économique du régime ainsi que les conditions de vie de certains secteurs de la population se sont dégradées et les limites de la voie socialiste sont apparues. Même si le début des années 2000 a été marqué par la levée des sanctions onusiennes, mais également par une série de réformes économiques initiées par les autorités du régime, la situation et le sentiment de bien-être socio-économiques ne se sont pas améliorés pour autant jusqu'aux événements de 2011.

Le Royaume hachémite de Jordanie quant à lui ne dispose pas de la manne pétrolière dont bénéficient certains pays de la région, mais il a su profiter indirectement des avantages procurés par l'exploitation du pétrole chez ses voisins principalement par les remises (*remittances*) de ses travailleurs expatriés et en bénéficiant de divers aides venants d'eux. État *semi-rentier*, la Jordanie a vu à partir des années 1980 son économie fortement impactée par les différentes crises politiques et économiques qui ont frappé la région. Entre la hausse vertigineuse de sa dette, la perte de plusieurs sources de revenus, elle s'est retrouvée dans l'incapacité d'honorer ses engagements envers ses créanciers. Par conséquent, elle s'est vu imposer plusieurs Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) du Fonds Monétaire International (FMI) à partir de 1989. Les années 1990 ont été très mouvementées au sein du Royaume à cause des tensions sociales suscitées par les réformes économiques (plans d'austérité) puis politiques initiées dans un premier temps par le roi Hussein et par la suite par son successeur le roi Abdallah II. La pauvreté a gagné du terrain pour certains secteurs de la population et le sentiment de bien-être en matière de conditions de vie de la population par rapport à ses attentes s'est davantage dégradé. Durant les deux décennies, d'importants changements ont eu lieu dans le Royaume afin de redresser son économie et de sortir de la crise.

1. Question de recherche

Sous pression de répondre aux exigences de libéralisation économique dès la fin des années 1980, de nouvelles politiques économiques ont été adoptées par les régimes libyen et jordanien. Dès lors, ce mémoire va s'organiser autour de la question de recherche suivante : « *En quoi les nouvelles politiques économiques ont-elles marqué l'évolution de l'économie politique de ces régimes en érodant le « contrat social » qui avait fait consensus durant des décennies, dégradant les conditions de vie de certains secteurs des populations concernées ou leurs sentiments de bien-être, en termes d'injustice et d'indignité morale par rapport à leurs attentes et nourrissant des frustrations débouchant sur les contestations sociales et les soulèvements du « printemps arabe » de l'hiver 2010-11 ?* »

Ainsi, le but de ce mémoire est de procéder à une étude de l'économie politique de la Jordanie et de la Libye des années 1990 jusqu'aux soulèvements populaires du « printemps arabe » de l'hiver 2010-11 et d'explorer le lien entre les deux. Pour ce faire, le travail est divisé en plusieurs chapitres qui présenteront les deux études de cas. Dans un **premier chapitre**, nous allons brièvement exposer les fondements politiques et économiques des deux régimes étudiés. Dans les **deuxième** et **troisième** chapitres, nous allons faire une analyse macroéconomique de la Libye dans un premier temps, puis de la Jordanie à travers l'examen des données disponibles pour ladite période. Notre tâche ici sera d'étudier les choix économiques réalisés par les autorités de ces pays afin d'améliorer l'évolution de la productivité, de soutenir une croissance économique, de régler le déficit de la balance commerciale et budgétaire, la question du chômage, à l'émergence et au développement de l'économie informelle, mais aussi de souligner les difficultés que ces régimes ont rencontrées lors de la réorientation des politiques économiques et de la mise en œuvre des politiques de libéralisation. Enfin, le **quatrième** et dernier **chapitre** de cette partie sera consacré à l'analyse des causes de la révolution.

2. Mise en perspective historique synthétique

Les deux chocs pétroliers qui ont eu lieu dans les années 1970 (1973 et 1979), ont permis aux États exportateurs de pétrole du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord comme la Libye d'engranger des ressources financières colossales. Cette manne pétrolière a profité également aux autres pays de la région non producteurs d'hydrocarbures comme la Jordanie par le biais de l'exportation d'une main-d'œuvre qualifiée assez importante et aussipar le biais d'aides diverses. Avec cette source de revenus, ces États ont pris en charge les questions de développement et de justice sociale¹. La mise en œuvre de vastes projets de développement et des mesures sociales ont contribué à une amélioration considérable des conditions de vie des peuples. La rente issue de l'exploitation des réserves d'hydrocarbures provenant de l'extérieur a favorisé la mise sur pied de régimes autoritaires et leur consolidation au fil des années restreignant les libertés fondamentales. Ces régimes ont obtenu la légitimité auprès de leurs peuples pendant longtemps grâce à la distribution de services gratuits ou quasi gratuits et à l'allocation de ressources.

Le contre-choc pétrolier a entraîné une baisse considérable des revenus des pays pétroliers de la région dans les années 1980. À partir de là, apparaissent les insuffisances du modèle d'État social qui se sont traduites par l'augmentation des dépenses publiques ainsi que la dette, balance commerciale déficitaire, économie noncompétitive largement dominée par l'État. En Libye, dès la fin des années 1980, les limites du socialisme sont apparues et les sanctions bilatérales et multilatérales auxquelles le régime a dû faire face dans les années 1990 ont aggravé la situation socio-économique du pays. En Jordanie, le contre-choc pétrolier a entraîné la baisse, les remises des travailleurs expatriés, la rentrée massive de beaucoup d'entre eux et une diminution des aides provenant des États du golfe. Le pays a dû affronter une crise de la dette et a été obligé de se tourner vers les institutions financières internationales pour obtenir de l'aide. Ces différentes situations ont mis sous pression ces deux pays de mettre en œuvre des politiques de libéralisation économique.

Les difficultés financières des États et les contraintes liées à la mise en œuvre des politiques économiques libérales ont entraîné dans ces pays la rupture du « contrat social » tacite qui existait entre les régimes et leurs citoyens. Tandis que certains secteurs de la population s'appauvrissent de plus en plus, les membres de certains groupes proches des

¹ Bichara Khader, « « Printemps arabe » : entre autoritarisme et démocratie », *Politique étrangère* Hiver, n° 4 (2011): 825-38, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-4-page-825.htm>.

régimes s'enrichissent de manière outrancière. La redistribution déficiente des richesses et l'accaparement de celles-ci par l'élite et la non-satisfaction des besoins sociaux ont engendré le mécontentement au sein des populations. Ce mécontentement a grandi et entraîné par la suite les soulèvements populaires de 2011.

3. Méthodologie

La réalisation de ce mémoire s'est faite principalement par une recherche documentaire et une revue de la littérature, consistant en la lecture et l'étude de travaux de recherches effectués précédemment et en une exploration de la littérature existante. La première étape a été d'explorer des ressources bibliographiques via les moteurs de recherche Google Scholar, Libellule, Cairn, Jstor et autres ressources bibliothécaires, ce qui a permis de prendre connaissance des monographies disponibles, ainsi que des articles scientifiques dans les domaines d'étude de la Libye et de la Jordanie, mais aussi en sciences politiques, économiques et sociales. Certains sites internet officiels tels que le site du Parlement jordanien par exemple ont été aussi exploités. Les données recueillies après l'étude des documents sélectionnés ont par la suite été analysées et comparées, en vue de produire une synthèse apportant une réponse à notre problématique et notre question de recherche.

4. Concepts et théories

L'étude de l'économie politique des régimes arabes nécessite l'utilisation et l'explication de certains concepts primordiaux qui permettent de comprendre le fonctionnement socio-politique et socio-économique de ces régimes. Les termes tels que « État rentier » et « État semi-rentier » sont deux notions qui caractérisent nos deux cas d'études. Dans un premier temps, il y a le qualificatif d'État rentier qui est souvent attribué en science politique à la plupart des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et qui s'explique par le fait que, avec la découverte du pétrole, son exploitation et les deux booms pétroliers qui ont eu lieu dans les années 70, ces États ont mis en place une économie quasi exclusivement dépendante de la rente pétrolière.

Un **État rentier** est un État qui tire ses avoirs d'activités d'exploitation ou de l'extraction massive de rentes dites intérieures ou extérieures. Dans les économies qui tirent leur rente de l'exploitation du pétrole (rente extérieure), la quasi-totalité des revenus provient de sources extérieures à la société². Ce sont des économies dans lesquelles la création de la richesse rentière est centrée autour d'une petite fraction de la société. Il y a plusieurs types de rentes. On peut les répartir en deux groupes : les rentes dites « intérieures » (foncières, immobilières) et celles dites extérieures (les matières premières). Les « rentes extérieures » peuvent, quand elles sont substantielles, soutenir l'économie « sans » l'émergence ou le développement d'un secteur productif interne fort. Une infime partie seulement des revenus de la rente est destinée à la régénération de la richesse rentière, l'essentiel des bénéfices devant être alloué à la distribution. Le gouvernement est le destinataire, direct sinon exclusif, des rentes extérieures, celles-ci tombant de ce fait sous le contrôle d'un groupe restreint³.

² Fatiha Talahite, « Le concept de rente : le cas des économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. », *Problèmes économiques*, n° 2.902 (juin 2006): 2- 10, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00204947>.

³ Mohammed Hachemaoui, « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? », *Revue française de science politique* 62 (1 janvier 2012): 207, <https://doi.org/10.3917/rfsp.622.0207>.

Les sociétés étrangères négocient des permis d'exploitation des réserves auprès de l'État, payent des redevances à ce dernier mais aussi les impôts. C'est le cas de la Libye.

Dans un second temps, le terme « **État semi-rentier** » renvoie à un État qui ne dépend pas de l'exploitation d'une ressource naturelle mais dont l'économie est fortement dépendante de ressources extérieures comme dans le cas jordanien des transferts de fonds (remises) de ses travailleurs expatriés et d'aides économiques des autres pays.

Dans ces pays, la rente permet de mettre en place un pacte social entre un État allocataire et ses citoyens. Dans un État non-rentier, lorsque le « Prince » se pose la question suivante : « *de qui obtiendrons nous assez à manger ?*⁴ », il doit se tourner vers la classe des producteurs. Il est ainsi obligé d'accepter un système de représentation de ses sujets qui déterminera à quelle hauteur il peut imposer leurs activités et dans quelle mesure il peut dépenser leurs revenus. Ce dernier n'a pas de contrôle sur la production. En revanche, dans le cas de ces États rentiers, le « Prince » règne grâce à l'exploitation de ses ressources dont il redistribue les revenus et favorise un mode de gouvernement autoritaire, voire tyrannique⁵. Étant donné que, les activités d'extraction et d'exploitation pétrolière sont souvent faites par les sociétés étrangères, ainsi que la technologie et la main-d'œuvre, les taxes seront imposées à ces dernières. Le pacte social consistera donc à ceci : l'état allocataire n'impose pas ou très peu ses ressortissants, il assure des fonctions redistributrices c'est-à-dire qu'une partie de la richesse créée est redistribuée à la population, les services sociaux comme la santé, l'éducation, le logement sont gratuits ou quasi gratuits. La redistribution se fait non seulement à travers des mesures sociales mais aussi par la mise en œuvre de grands projets de développement qui créent des emplois publics.⁶ L'État est omniprésent dans l'économie, détient le monopole dans les principaux domaines de l'activité économique et emploie aussi une très grande partie des travailleurs.

Ensuite, il y a l'instauration ou le durcissement de l'autoritarisme qui caractérise ces États. La rente participe à l'allégement ou à la suppression de la pression fiscale ce qui neutralise la demande de reddition des comptes aux gouvernants.

⁴ John Davis et Isabelle Richet, *Le système libyen : les tribus et la révolution*, Recherches politiques (Paris : PUF, 1990).

⁵ Davis et Richet.

⁶ Mohammed Hachemaoui, « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? », *Revue française de science politique* 62 (1 janvier 2012): 207, <https://doi.org/10.3917/rfsp.622.0207> ;

Alors, la quasi-inexistence de la pression fiscale et la redistribution des bénéfices de la rente font apparaître le système de « *no taxation, no representation*⁷ » au sein duquel le pouvoir le peuple n'a pas son mot à dire sur la gestion de leur pays. On observe dans ces pays une limitation de la participation politique et de la contestation par les citoyens ou leurs institutions représentatives (partis, associations, syndicats, etc.), la prise des décisions essentielles par un petit groupe, une limitation du pluralisme politique, parfois/souvent une absence d'idéologie politique englobante, de mobilisation politique intensive ou de limites claires au pouvoir du dirigeant.⁸ Ces régimes fonctionnent par l'exclusion politique de ceux qui n'acceptent pas ce fonctionnement et qui s'y opposent et par l'inclusion de ceux qui font allégeance au régime. Ce modèle socio-économique permet aux dirigeants de se maintenir au pouvoir car, grâce aux moyens financiers importants que procure la rente, les autorités arrivent à instaurer des institutions coercitives sans être inquiétées par les citoyens.

La plupart de ces régimes ne diversifient pas leurs sources de revenus. Par conséquent, avec la volatilité des prix sur le marché international, la rente devient insuffisante pour satisfaire à elle seule les besoins du système, le modèle économique s'essouffle très vite pour laisser place à la précarité et à la détérioration du niveau de vie de la population. C'est alors qu'interviennent des institutions internationales comme le FMI qui imposent l'adoption et la mise en œuvre de politiques néolibérales et surtout une libéralisation de l'économie.

⁷ Fatiha Talahite, « Le concept de rente : le cas des économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. », *Problèmes économiques*, n° 2.902 (juin 2006): 2- 10, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00204947>.

⁸ Philippe Droz-Vincent

CHAPITRE I : Organisation politique et économique de la Jordanie et de la Libye

I. Relations État/Société

À travers le monde, les relations État/société se bâtissent de différentes manières et sont le plus souvent dépendantes de certains éléments comme la nature de la richesse du pays ou encore les origines de cette dernière. La classe dirigeante détient le pouvoir et fonde sa légitimité sur les relations qu'elle entretient avec la classe des producteurs/travailleurs. Ainsi donc, lorsque la richesse provient de l'intérieur du pays, cela favorise la mise en place d'un régime politique démocratique (démocratie représentative/participative) parce que les dirigeants ne gèrent pas de façon autonome les biens publics. Lorsque la richesse est produite en dehors de la société, elle procure une grande autonomie aux dirigeants en matière politique et économique. Ces derniers n'ont pas l'obligation de rendre des comptes à leurs citoyens sur la gestion des biens publics⁹.

Dans les pays producteurs, la rente vient de l'intérieur. La richesse est, dans la plupart des cas, produite à l'intérieur du pays par la population et, grâce à la taxation, les gouvernants prélèvent une partie de cette richesse pour assurer les fonctions régaliennes, sociales et économiques de l'État. Ces pays tirent donc leurs revenus du surplus de la production intérieure. Les dirigeants procèdent à la gestion et à l'affectation de ce surplus sous l'étroite surveillance de ceux qui participent à sa création. Ces derniers peuvent s'organiser en des groupes d'influence par exemple et définir jusqu'à quel niveau l'État peut intervenir dans l'activité économique ou encore, obliger l'État à rendre des comptes sur la gestion du surplus, etc. L'État à son tour, afin de maintenir et de protéger cette source de revenus et de continuer à taxer sa population

⁹ Yasuyuki Matsunaga, « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? », *Critique internationale* (Paris. 1998) ° 8, n° 3 (1 septembre 2000): 46- 58, <https://doi.org/10.3917/crii.p2000.8n1.0046>.

doit mettre en œuvre des politiques économiques favorisant la croissance économique comme la mise en œuvre d'une politique industrielle par exemple. Le lien entre les gouvernants et les gouvernés est la taxation.

De cette taxation vont naître le besoin de participation politique et les désirs d'un système politique démocratique. Participant activement à la production de la richesse, les citoyens des démocraties libérales vont exprimer la nécessité de participer aussi activement à la vie politique de leur pays, choisir qui va les diriger, revendiquer des droits par exemple. Le slogan « *No taxation without representation* »¹⁰ que l'on peut traduire par « Pas de taxation sans représentation » exprime alors bien les bases sur lesquelles les relations entre les gouvernants et leurs gouvernés se construisent. Les citoyens n'acceptent la taxation qu'à condition de choisir eux-mêmes leurs représentants. Les intérêts économiques au sein d'un pays étant différents d'un groupe d'individus à un autre, des groupes d'intérêts vont se former afin de défendre et de protéger leurs intérêts et ces groupes vont par le jeu des élections choisir les personnes qui vont représenter au mieux lesdits intérêts dans l'arène politique. Le prélèvement des impôts entraînerait du « *marchandage* » démocratique entre l'État et ses citoyens¹¹. Les gouvernants ne peuvent pas agir sans que les citoyens aient leur mot à dire sur les décisions publiques. Et ces derniers peuvent se mobiliser et exiger des changements de politiques publiques, des changements à l'intérieur du cadre institutionnel existant.

En résumé, dans les démocraties libérales, il y a une distinction claire entre ceux qui produisent et ceux qui gouvernent. Les revenus publics étant issus de la taxation des premiers, les seconds doivent leur rendre des comptes. Les décisions politiques qu'ils prennent sont censées servir l'« intérêt général ». La légitimité des gouvernants vient du peuple et ce dernier peut à tout moment, lorsque ses intérêts sont menacés, mener des contestations sociales et revendiquer des changements. Le contrat social entre l'État et la société consiste en ce que les citoyens payent les impôts à l'État. En retour, l'État assure ses fonctions souveraines.

De l'autre côté, dans les pays non producteurs ayant une rente qui provient de l'extérieur de la société, les relations État/société se structurent de façon très

¹⁰ Pierre Baudewyns, Thierry Balzacq, et Jérôme Jamin, éd., *Fondements de science politique*, 3e tir (Bruxelles : De Boeck, 2017).

¹¹ Yasuyuki Matsunaga et Rachel Bouyssou, « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? », *Critique internationale* 8, n° 1 (2000): 46- 58, <https://doi.org/10.3406/criti.2000.1439>.

différente. Ici, les gouvernants sont à la fois dirigeants et producteurs. Le plus souvent, la principale source de revenus de ces pays provient des activités consistant à l'extraction de matières premières revendues sur le marché international. La population est souvent très peu impliquée dans l'activité économique. Les dirigeants ont un accès direct à la rente ce qui permet à l'État d'être indépendant financièrement de la société. Dans le cas des États qui tirent la rente de l'extraction des hydrocarbures (spécifiquement ceux du Monde arabe), les revenus pétroliers étant assez conséquents ont permis aux dirigeants d'éviter de taxer leurs citoyens. L'État prélèvera très peu ou pas d'impôt. Ceci lui permet de gagner de la légitimité auprès du peuple. Il s'agit d'un premier niveau de légitimation. En plus d'exempter d'impôts sa population, l'État joue un rôle socio-économique important au sein de la société. Il s'occupe des questions de développement, d'égalité sociale à travers une politique de redistribution. L'État est social, parfois d'orientation socialiste.

Les politiques sociales telles que l'accès gratuit à l'éducation, aux soins de santé, la subvention des denrées de première nécessité, la promesse d'un emploi dans le secteur public, etc. permettent aux gouvernants d'acheter la « paix sociale » auprès de la population. La population devient alors reconnaissante et docile.¹² En pourvoyant aux besoins essentiels du peuple et en mettant en œuvre des projets de développement, une forme de dépendance se construit entre ce dernier et l'État. Afin de continuer à bénéficier des politiques sociales, les citoyens doivent en quelque sorte rester à l'écart de la vie politique de leur pays. La participation politique est soit inexistante, soit limitée, soit n'a aucun effet sur les détenteurs du pouvoir. Les relations gouvernants/gouvernés se transforment en relations « *dirigeants/clients* »¹³ où on échange le pain contre le silence. Il s'agit d'un deuxième niveau de légitimité. Le régime autoritaire se met en place et se renforce grâce à la rente car, elle permet l'appropriation de la richesse, fournit aux dirigeants les moyens de se doter d'un appareil coercitif important et aussi d'organiser le contrôle politique de la société. Ici, il est question de « *No taxation, no representation* ».¹⁴

¹² Khader, Bichara. « « Printemps arabe » : entre autoritarisme et démocratie ». Politique étrangère Hiver, no 4 (2011): 825-38. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-4-page-825.htm>.

¹³ Ibid.

¹⁴ Mohammed Hachemaoui, « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? », Revue française de science politique 62 (1 janvier 2012): 207, <https://doi.org/10.3917/rfsp.622.0207> ;

Afin de pérenniser leur pouvoir, les dirigeants construisent des alliances corporatistes avec certains groupes d'individus. Ces groupes sociaux et les gouvernants ont le plus souvent des intérêts communs. Les uns assurent au régime la stabilité tandis que les autres protègent les intérêts des premiers. Il peut s'agir d'un clan, d'une tribu ou juste d'un groupe de personnes ayant les capacités de faire ou de défaire les alliances. Ces personnes bénéficient de la mise en place d'un « capitalisme de copinage » (*crony capitalism*), de traitements de faveur et ont un accès privilégié à la rente.² Les gouvernants aménagent constamment les institutions afin que le système puisse survivre la plus longtemps possible. Lorsqu'il est nécessaire de mettre en œuvre des réformes économiques par exemple, les nouvelles politiques sont élaborées de telle sorte que les intérêts des groupes privilégiés ne soient pas touchés mais favorisés. Nous verrons dans la troisième partie de ce document que lorsqu'est apparue la nécessité de mettre en œuvre des politiques néo-libérales dans les deux pays étudiés, les grands gagnants ont été ces groupes privilégiés au grand détriment de larges secteurs de la population.

II. Le cadre politique de la « La Jamahiriya arabe libyenne »

1. La démocratie selon Kadhafi

La prise du pouvoir en 1969 par le Lieutenant Kadhafi et ses camarades révolutionnaires marque la fin de la monarchie dirigée par la confrérie Sénoussie et le début d'une révolution politique et économique au sein de la société libyenne. Désormais, la Libye passera du Royaume-Uni de Libye à la République arabe libyenne en 1969 pour finalement devenir en 1977 la « *Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste* ». En effet, le Guide de la Révolution est un visionnaire qui aspire à une société plus juste au sein de laquelle les inégalités seront inexistantes et où les souffrances vécues par le peuple sous la monarchie seraient un lointain souvenir. Dans ce cadre, en 1975, le dirigeant libyen sort la première partie de son « Livre vert » qui expose l'idéologie politique (La Troisième Théorie Universelle) et sa vision de ce que sera dorénavant la Libye. La Troisième Théorie Universelle s'inspire des autres

² Nadine Sika, *The Political Economy of Arab Uprisings*, 2012.

théories arabes et les expériences arabes qui lui ont précédé comme celle de Nasser par exemple. Elle aborde l'exercice de la démocratie par d'autres moyens qui seront plus compatibles avec la société arabe.¹⁵ Le but ultime étant de laisser l'exercice du pouvoir au peuple. La démocratie en tant que concept politique se définit le plus souvent à travers cette formule célèbre de Lincoln comme « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ». Elle existe sous différentes formes. On peut ainsi citer : la démocratie autoritaire, la démocratie directe, démocratie libérale, la démocratie parlementaire, la démocratie représentative. Sa vision sur la pratique démocratique se positionne totalement contre celle des sociétés occidentales. Il remet en cause les fondements de la démocratie ainsi que ses institutions dans les sociétés occidentales. Selon lui, ces derniers sont pourvoyeurs d'injustices et de conflits.

Dans sa conception de la démocratie, il est question de mettre fin au problème que représente la démocratie libérale (parlementaire / représentative)¹⁶. Il faut abolir « *l'appareil de gouvernement* »¹⁷ issu du système démocratique libéral car, il est à l'origine des plus grands maux dont souffrent les sociétés humaines. Ce type de système prône la domination d'une toute petite partie de la société (une classe sociale, un groupe ethnique, un parti politique...) sur le reste majoritaire et, ensuite se met en place, une domination et/ou un assujettissement de cette dernière. Les élections emmènent à la confrontation entre plusieurs partis qui font la promotion de différents projets de société. Cela divise le peuple car chaque fragment adhère aux idées des différents partis. Le groupe qui obtient la victoire est celui qui a la majorité (relative car ne fait pas mention des cas où il y a une coalition de partis puisque les partis sont également bannis) des voix.¹⁸ Selon lui, cette majorité victorieuse ne reflète en réalité qu'une toute petite partie de la nation. Le groupe victorieux va alors faire subir/imposer au reste de la nation un programme électoral qu'il n'a pas choisi et auquel il n'adhère pas. Par conséquent, à l'issue des élections, une dictature de la majorité se met en place, sceau de la démocratie. Pour lutter contre cette forme d'assujettissement, la première étape c'est l'abolition des partis politiques. Ils doivent être abolis car ils font avorter la démocratie, ils entrent dans une lutte sans cesse pour le pouvoir et

¹⁵ KHARBOUCHE, Muhammad ; La démocratie vue par le pouvoir libyen, De quelques expériences arabes ;

¹⁶ Entendre ici par démocratie, le mode gouvernance qui prévaut dans la grande majorité du monde occidental ;

¹⁷ Mouammar El Kadhafi, *Le livre vert* (Paris: Cujas, 1976).

¹⁸ Ibid.

« *sabotent le développement de la société* ¹⁹ ». Selon sa perception des choses, les partis ont pour seuls objectifs la sauvegarde de leurs intérêts propres et de ceux de leurs adhérents, ainsi que l'imposition de leurs points de vue et l'exercice de la domination. Ensuite, il faut également abolir la classe, la tribu, les sectes, etc. Pour lui, ce sont des groupes de personnes qui partagent des intérêts communs et qui s'unissent pour exercer la domination mais ne représentent en aucun cas le peuple et sa voix. Dans son raisonnement, il cherche à éliminer tous les intermédiaires qui existent entre le peuple et le pouvoir mais aussi le mécanisme qui instaure la mise en place de la domination dans les sociétés dites démocratiques. Afin de permettre au peuple d'exercer sa souveraineté, il prône d'éviter toute représentation ; il faut éliminer tout ce qui pourrait en faire la promotion.

Un autre mécanisme de domination qu'il faut abolir est de ce fait la représentation. Il suggère de supprimer le système de représentation car c'est une « *imposture* ». Il n'y aura plus d'assemblée parlementaire car, elle n'est pas une représentation du peuple mais plutôt « *une représentation trompeuse du peuple* ²⁰ » qui va à l'encontre même de la démocratie. La démocratie étant le pouvoir du peuple par le peuple, le système de représentation vole au peuple son droit légitime à l'exercice du pouvoir et entraîne le pouvoir du peuple par un substitut. Les élus sont des usurpateurs qui arrachent au peuple sa souveraineté et monopolisent le pouvoir. Le peuple doit alors utiliser la révolution populaire pour se défaire du joug de ses représentants.

Après avoir supprimé les partis politiques et le système représentation, les mécanismes démocratiques tels que les élections et le référendum doivent aussi disparaître. Ces mécanismes sont également des impostures et ne reflètent en rien la volonté et les espérances du peuple ²¹. On voit bien, en parcourant la première partie du « Livre vert », l'aversion profonde qu'a le nouvel homme fort de la Libye qui n'adhère pas au système de démocratie libérale promu par les pays occidentaux.

¹⁹ Ibid.

²⁰ El Kadhafi, *Le livre vert*, 1976.

²¹ Ibid.

2. Le fonctionnement du nouvel « État des masses »

En règle générale, le gouvernement au sein d'une démocratie libérale détient le pouvoir exécutif au sein d'un État. Sa formation et sa composition varient en fonction du type de régime qui a cours dans le pays et aussi des résultats des élections. Il a pour rôle de gérer la cité, les affaires publiques, d'administrer le patrimoine de l'État, son budget. Il peut également avoir l'initiative législative et a la charge de l'exécution des lois. Dans un État démocratique, les actions d'un gouvernement sont soumises au contrôle du pouvoir législatif (l'assemblée parlementaire dans la plupart des cas) et le pouvoir judiciaire qui veille à ce que lesdites actions soient conformes au droit positif et aux dispositions constitutionnelles. Dans notre cas d'étude, le leader rejette ce mode de fonctionnement car pourvoyeur selon lui d'injustice, d'inégalités et ne favorisant que les intérêts d'un petit groupe d'individus.

Le pouvoir central du gouvernement est aboli. Le nouveau système politique est composé de districts locaux autonomes. Lors des réformes de 1992, un découpage du territoire en 1500 communes autogérées²² a été effectué. Il n'y aura plus de ministères mais désormais des secrétariats. Le peuple exercera sa souveraineté à travers les congrès populaires « *mu'tamarât* » et les comités populaires « *lijân* ». ²³ Pour Kadhafi, c'est l'unique forme de démocratie qui puisse exister. La démocratie populaire/directe permettra au peuple d'exercer librement sa souveraineté sans passer par la délégation du pouvoir. Chaque district aura donc son congrès populaire de base souverain qui tient une session formelle par an pendant une semaine et généralement au cours de la nuit ²⁴. Les sessions seront dirigées par un président. Au cours de ces sessions, les membres discuteront de la gestion des affaires de leur district. Les membres des comités populaires devront être élus tous les trois ans pour travailler en étroite collaboration avec les secrétariats²⁵. Ensuite, les congrès choisiront leurs comités populaires qui feront à leur tour partie d'un autre type de congrès populaire.

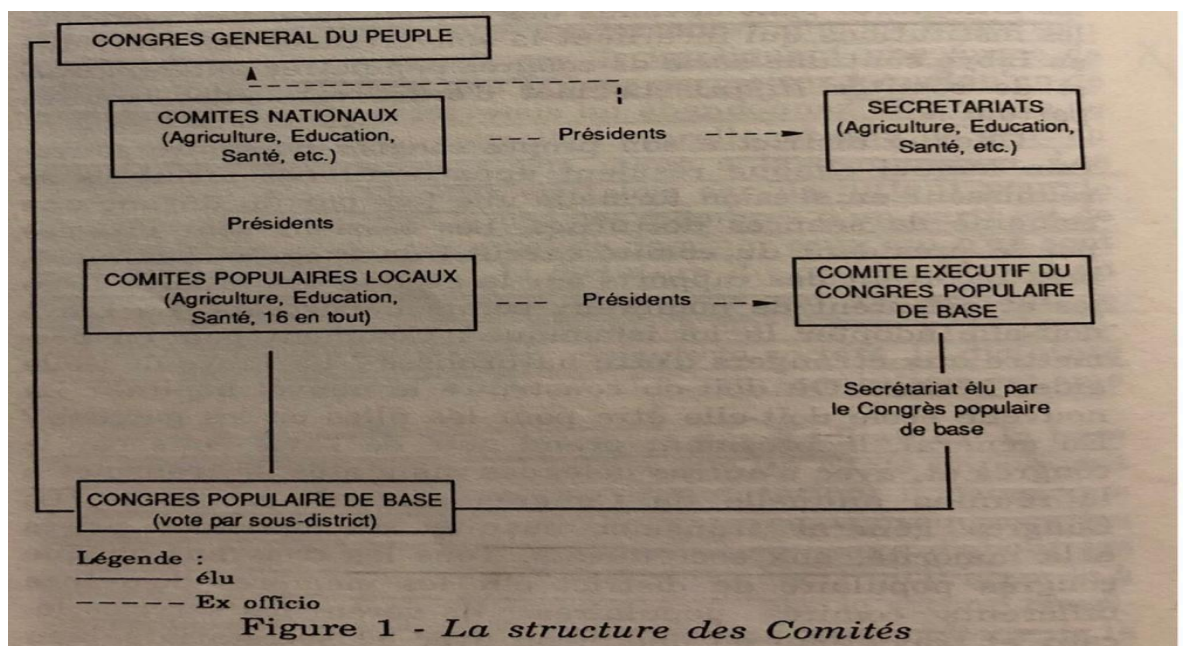
²² Philippe Marchat, « Coup d'œil sur la Libye et sur son guide Mouammar al-Kadhafi Un vaste pays semi-désertique, riche en pétrole et peu peuplé », *Revue du marché commun et de l'Union Européenne*, n° 546 (2011): 194- 202, <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=3441272>.

²³ Davis et Richet, *Le système libyen*.

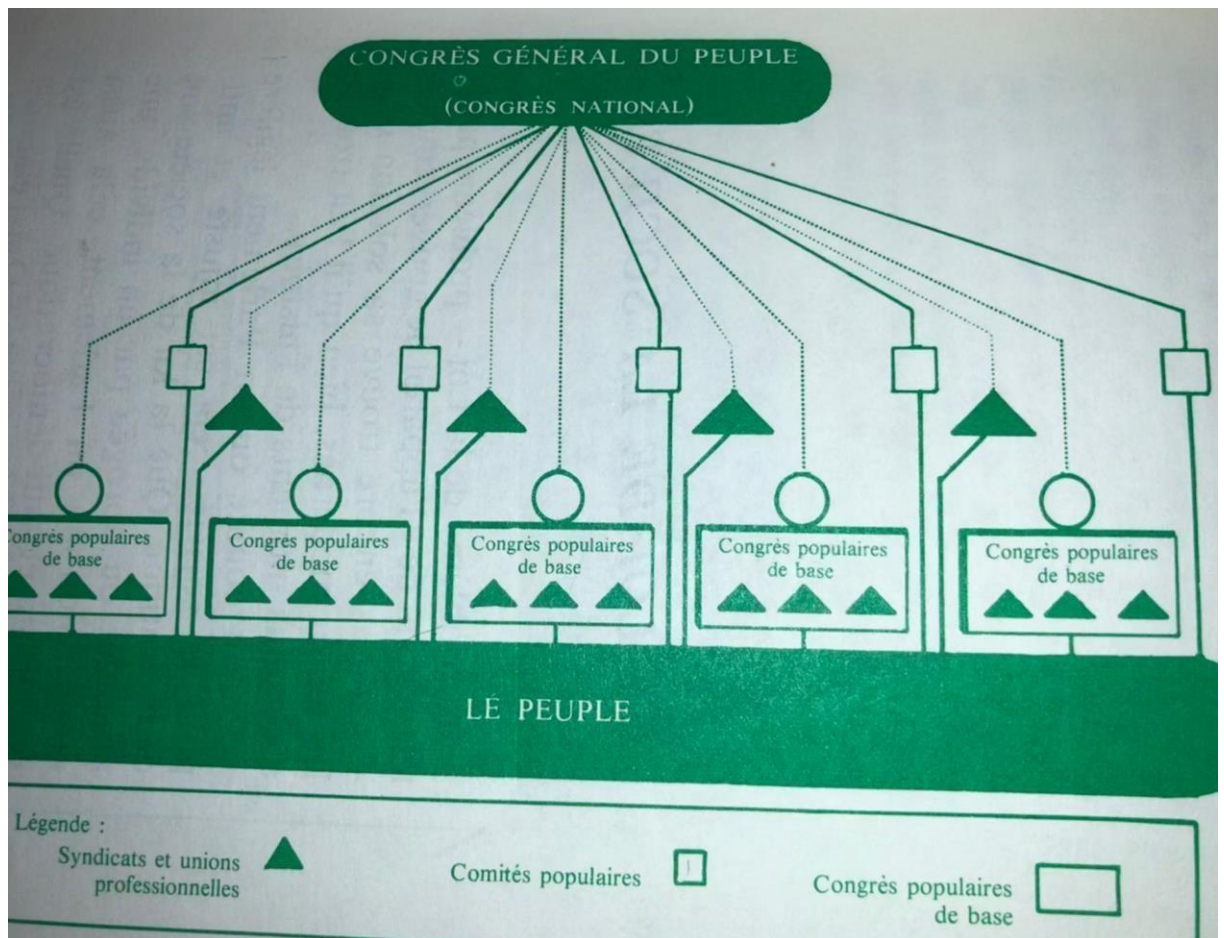
²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

Les congrès populaires de base choisiront des comités administratifs populaires pour remplacer l'administration gouvernementale²⁶. Les services publics seront dirigés par les comités populaires qui exécutent les politiques fixées par les congrès populaires de base. Le peuple deviendra alors l'appareil de gouvernement. La population aura également le droit se regrouper au sein d'associations syndicales ou professionnelles. Les congrès populaires de base, les comités populaires et les unions syndicales et professionnelles seront à leur tour membres du Congrès Général du Peuple. Ce dernier congrès se réunira une fois par an.



Source : Davis, John ; *Le système libyen : les tribus et la révolution*, Paris, PUF, 1990



Source : El Kadhafi, M ; *Le livre vert, La solution du problème de la démocratie : « le pouvoir du peuple »*

Ce système dont il fait la promotion semble en théorie pouvoir donner au peuple tout pouvoir dans la gestion de la cité. Mais, en pratique, le système n'est pas réalisable et a très vite montré ses limites. Les comités populaires de base ne se réunissent pas très souvent et les membres du Congrès Général du Peuple sont en réalité nommés par le régime au lieu d'être désignés par les comités populaires et les syndicats professionnels. De plus, plusieurs domaines comme la police, l'armée, le budget et le secteur pourtant importants de la société échappent au contrôle du Congrès Général du Peuple.²⁷ Ce système a servi de base à la structuration politique du pays et à la mise

²⁶ Mouammar El Kadhafi, *Le livre vert* (Tripoli: Centre mondial d'études et de recherches sur Le livre vert, 1984).

²⁷ Dirk J. Vandewalle, *A history of modern Libya*, 2nd ed (Cambridge: Cambridge university press, 2012).

sur pied du régime autoritaire. Il a servi d'instrument de contrôle, d'intégration et de régulations sociales et a contribué à la légitimation du régime²⁸.

Pour les bases légales, le dirigeant libyen trouve qu'il est injuste et anti démocratique qu'une institution, un individu ou une commission légifère, amende ou abroge des lois au sein d'une société humaine. Cela est contre nature selon lui. La Constitution « *est une loi fondamentale édictée par l'homme* » elle ne peut donc pas être la loi de la société. La vraie loi de la société doit trouver sa source dans « *la coutume, la tradition ou la religion* ». Elle doit être naturelle et sacrée. C'est donc la religion qui fera office de loi de la société. Elle absorbe la coutume « *qui est l'expression de la vie naturelle des peuples* » et sanctionne les actions de l'humain au jour du Jugement dernier. La fonction de contrôle qui revient habituellement au pouvoir législatif est désormais dans les mains du peuple : « la société est son propre censeur

» ²⁹. La loi islamique (Charia) devient la règle de droit de la société libyenne et remplace la Constitution. Les changements qui ont eu lieu après la Révolution ne concernaient pas seulement les institutions politiques. Un changement radical du modèle économique du pays va suivre le changement de la vie politique. Dans la partie qui va suivre, nous allons exposer les fondements économiques de la Jamahiriya.

III. Les fondements économiques de la Libye

Dans la deuxième partie du Livre vert, le guide libyen expose sa pensée sur les bases économiques qui serviront de piliers pour la nouvelle Libye. L'économie libyenne sera désormais une économie qu'on peut qualifier de commandement. Une économie de commandement est un système économique qui repose sur l'autorité. Les différents agents économiques se voient dicter par une autorité coordinatrice quelles seront la forme et l'ampleur de sa participation à l'activité économique : les consommateurs acquièrent les biens et services qu'on leur permet d'acquérir ; les

²⁸ Jean-François Daguzan, « De la crise économique à la révolution politique ? », *Maghreb - Machrek* N° 206, n° 4 (2010): 7- 15, <https://www-cairn-info.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/revue-maghreb-machrek-2010-4-page-7.htm>.

²⁹ Mouammar El Kadhafi, *Le livre vert* (Tripoli : Centre mondial d'études et de recherches sur Le livre vert, 1984).

producteurs fournissent les biens et services qu'on leur enjoint de produire, au moyen des facteurs qui leur sont désignés, les ressources appartiennent à l'autorité qui décide des emplois auxquels elles seront consacrées.³⁰ Avec Kadhafi, le pays s'engage sur la voie du socialisme. Après avoir aboli le système démocratique traditionnel par le démantèlement de la bureaucratie, la suppression du gouvernement et de toute représentation en donnant le pouvoir au peuple dans le domaine économique, l'objectif est de sortir les travailleurs d'un système économique qui les exploite et est caractérisé par la soumission pour les faire vivre dans une société plus juste avec une répartition égalitaire de la richesse du pays. De manière générale, le socialisme renvoie à « *l'ensemble des idées et des doctrines politiques qui, depuis le début du XIXe siècle, projettent de mettre fin aux injustices sociales engendrées par le capitalisme industriel et financier, et de changer la société dans le sens d'une plus grande égalité* »³¹. Il n'y a pas qu'une seule idéologie du socialisme. Elle varie selon les pays, le contexte socio-historique, la configuration des forces politiques. Néanmoins, toutes les variantes du socialisme ont un point commun : la lutte pour l'égalité des classes. En effet, dans les sociétés capitalistes, les inégalités sont entre la classe ouvrière et celle qui détient les facteurs de production. Les différentes pensées socialistes cherchent donc à lutter contre le capitalisme, le marché et la propriété privée ou leurs effets.

Dans sa variante du socialisme, le dirigeant libyen cherche à abolir le salariat. Dans l'histoire de l'humanité il y a eu plusieurs luttes menées par la classe ouvrière pour obtenir plus de droits dans le système capitaliste. Pour Kadhafi malheureusement, les différents droits obtenus après ces luttes n'ont pas amélioré le sort des travailleurs car ils n'ont reçu que des miettes au lieu de jouir du réel fruit de leur travail. Selon lui, les salariés sont les « réels » producteurs et le salaire n'est pas le fruit de leur production mais un avantage parmi tant d'autres, « *une charité* », de « *l'aumône* »³². Le salariat est pour lui l'équivalent de l'esclavage et le salarié en est l'« *esclave temporaire* » ce qui est contraire à la loi naturelle. Il faut donc abolir le salariat car, il s'agit d'une forme d'exploitation de l'homme par l'homme et, cela nuit gravement au développement de la société et procéder à une « *véritable reconnaissance des droits*

³⁰ Henry Tulkens et Isabelle Boland, éd., *Fondements d'économie politique*, 2e éd., 7e tirage, Ouvertures économiques (Bruxelles : De Boeck-Wesmael, 1997).

³¹ Nay, Olivier ; SOCIALISME, Professeur des universités, In Dictionnaire des notions et concepts, Paris, Encyclopædia Universalis, 2006.

³² El Kadhafi, *Le livre vert*, 1976.

*des travailleurs »*³³. Toujours dans son développement, il estime que lorsque le travailleur est un salarié, il est le plus souvent dépourvu de toute motivation et donc ne travaille pas au plus fort de son potentiel. La conséquence est qu'il n'y aura plus d'accroissement de la production et donc pas de développement. Alors que dans le modèle qu'il propose, le travailleur sera un « *associé* » et sa nouvelle condition fera accroître sa motivation et par conséquent sa production. Pour remédier à cette situation, il propose que le monopole de la propriété revienne à l'état et qu'« *aucune classe, parti, groupe ou secte ne se l'approprie* ». La loi naturelle doit être la base et la source unique des rapports humains. Il n'existera plus de propriété privée. C'est pour cela qu'il a pensé le « *socialisme naturel* »³⁴ qui est fondé sur l'égalité des facteurs de production et la répartition équitable des produits de la nature.

Toujours dans le développement de sa réflexion sur la « *Troisième théorie universelle* », il distingue trois facteurs essentiels qui contribuent à la production : les matières de production (matières premières), les moyens de production et les producteurs. Les revenus issus de l'activité productrice doivent donc être répartis de façon égale entre ces trois parties. Faisant partie intégrante des facteurs de production, le travailleur ne sera plus désormais du rang des salariés mais des « *associés* ». Ainsi, au regard de son statut indispensable à la production, le travailleur doit obtenir une contrepartie nécessaire à la satisfaction de ses besoins. Nul ne doit satisfaire ses besoins en assujettissant un autre. Deux solutions s'offrent ainsi aux travailleurs : soit ils travaillent pour eux-mêmes afin de satisfaire leurs besoins propres ; soit ils travaillent pour la communauté pour y arriver. L'État énumérera donc les besoins essentiels que sont : le logement, le revenu, la terre et un moyen de transport.

L'activité économique aura pour seul but la satisfaction de ces besoins et non à la réalisation du profit. Le revenu issu de l'activité de production du travailleur ne doit servir qu'à la satisfaction de ces besoins et ne devra en aucun cas être thésaurisé car, gagner plus que nécessaire sera considéré comme du vol, de l'usurpation, du pillage. Une fois le besoin satisfait, le reste revient à la communauté. Si un travailleur compte épargner, il doit en effet renoncer à la satisfaction d'un de ses besoins.

³³ Ibid.

³⁴ Ibid.

Le « socialisme naturel » de Kadhafi se dessine comme une alternative aux deux modèles politiques et économiques hégémoniques existants dans le contexte de l'affrontement des deux blocs de la Guerre froide, à savoir capitalisme, marché et démocratie libérale, d'une part, et démocratie populaire, communisme et économie planifiée, d'autre part. Ce nouveau modèle se veut différent car contrairement aux deux premiers qui se concentrent sur la propriété des facteurs de production et les salaires, ce dernier met l'homme et son bien-être au centre de ses actions. Cette forme de socialisme peut être qualifiée d'utopique par certains auteurs. Dans leurs différentes pensées, ils se donnent pour objectif de combattre les inégalités avec des projets communautaires basés sur l'association volontaire des travailleurs ainsi qu'à la répartition équitable des richesses, mais également d'offrir aux plus modestes de pouvoir satisfaire leurs besoins par la suppression du profit, de l'intérêt personnel au bénéfice de l'intérêt de la communauté³⁵. Néanmoins, on constate que dans son exposé sur le socialisme naturel, il n'est pas fait cas du type d'activité économique que l'État développera, de comment les biens nécessaires à la satisfaction des besoins de la population seront produits. Aucune référence n'est faite au secteur le plus important du pays qu'est le secteur pétrolier.

IV. La structure politique du Royaume de Jordanie

Point de contact entre l'Occident méditerranéen, le Sud afro-arabique et l'Orient asiatique³⁶, l'ancien émirat sous tutelle britannique occupe une position géostratégique et géopolitique majeure dans la région. Il a servi depuis sa création d'État-tampon entre les deux grandes puissances de cette zone géographique au cours du XXe siècle que sont la France et la Grande-Bretagne. À la fin de la Première Guerre Mondiale, l'Empire ottoman fut disséqué et partagé entre la France et la Grande-Bretagne. Cette dernière obtient alors le territoire de l'actuelle Jordanie qu'elle cèdera plus tard à un de ses fidèles alliés durant la guerre Abdallah. La stratégie générale de la Grande-Bretagne étant alors de contenir la poussée française dans la région.

³⁵ Nay, Olivier ; SOCIALISME, Professeur des universités, In Dictionnaire des notions et concepts, Paris, Encyclopædia Universalis, 2006.

³⁶ Louis-Jean Duclos, *La Jordanie*, Que sais-je ? 1823 (Paris : PUF, 1999).

L'émirat de Transjordanie va se défaire formellement de la tutelle britannique en mars 1946 et devenir le Royaume Hachémite de Jordanie. Le territoire jordanien a servi de terre d'accueil à de nombreux réfugiés parmi lesquels on peut compter les Circassiens et les Tchétchènes qui ont fui à cause de la poussée russe à la fin du XIXe siècle, les Arméniens qui ont survécu à l'empire Ottoman, les Druzes qui fuyaient les répressions françaises, la plus grande masse de réfugiés que cette terre a accueillis étant celle des Palestiniens qui ont migré lors de la première guerre israélo-arabe, suite à la création de l'État d'Israël, en 1948. Ces réfugiés palestiniens se sont vu octroyer la nationalité jordanienne. Selon certaines estimations – sujet sensible –, ils représenteraient environ 65 % de la population³⁸.

Une fois l'émirat devenu royaume en 1946, il a fallu attendre 1956 pour l'abrogation du Traité anglo-jordanien et 1957 pour que la tutelle britannique soit définitivement levée. Le royaume Hachémite s'est doté d'une nouvelle Constitution en 1952, qui remplace celle de 1928. Le pays est dès lors, formellement, une monarchie constitutionnelle parlementaire. En effet, même si son régime politique semble institutionnellement être calqué sur celui des monarchies constitutionnelles occidentales, dans les faits, il est plutôt une autocratie au sein de laquelle le roi a toute puissance et, est au cœur de toute la vie politique. Les dispositions constitutionnelles semblent fortement libérales. Elles prévoient en effet, la séparation des pouvoirs et « *garantissent certaines libertés individuelles au peuple* ». Le pouvoir exécutif est aux mains du roi et le pouvoir parlementaire est basé sur le bicamérisme. Le Sénat jordanien était composé de 40 membres au départ puis le nombre a évolué mais ne peut excéder la moitié des sièges de la Chambre des représentants³⁹. Ces membres sont désignés par le Roi. La Chambre des représentants est composée de 120 membres élus par suffrage universel direct pour un mandat de 4 ans. Le roi peut prolonger leur mandat par décret pour une durée n'excédant pas 2 ans⁴⁰. Le pouvoir judiciaire est « indépendant ».

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Site du parlement du Royaume Hachémite de la Jordanie ;

⁴⁰ Ibid.

Le roi est le chef de l'État, il détient le Pouvoir exécutif et désigne les membres du gouvernement, dont le Premier ministre. Le Premier ministre est responsable de la politique générale du royaume ainsi que de son exécution et en répond devant les instances parlementaires même si les différentes orientations politiques sont déterminées par le roi. Son cabinet et lui assument toutes les responsabilités politiques des décisions. Le roi nomme les membres du Sénat, les gouverneurs des provinces, nomme et révoque les magistrats. Il peut également dissoudre l'appareil parlementaire ainsi que le gouvernement. Il jouit d'une immunité absolue, est inattaquable et irresponsable⁴¹. Il dispose d'un droit de veto sur les décisions parlementaires, peut ajourner les sessions parlementaires. Il peut également légiférer par décrets-lois dans les circonstances exceptionnelles comme l'absence du parlement⁴².

Le parlement quant à lui, vote le budget national, peut accorder ou retirer sa confiance au gouvernement, peut le mettre en accusation et le traduire devant la Haute Cour. Ses membres jouissent d'une immunité. Parmi les membres de la chambre, une partie des sièges est dédiée aux différents groupes minoritaires notamment chrétiens, circassiens, tchéchènes et bédouins. De sa mise en place en 1952 au début des réformes en 1989 le parlement jordanien a fait l'objet de plusieurs dissolutions⁴³. Le pays a été privé de parlement de 1974 à 1989. Il faut noter que la situation politique délicate du royaume n'a pas facilité la mise en place de vrais scrutins de 1967 à 1989, période pendant laquelle la loi martiale avait cours.

En matière de libertés individuelles, la Constitution jordanienne promeut l'égalité entre les citoyens sans aucune discrimination entre les races, les langues ou la religion. De plus, elle donne le droit à la propriété privée. Même si la Constitution semble condamner toutes formes de discrimination, force est de constater qu'au sein de la société jordanienne, les tribus Transjordaniennes sont beaucoup plus favorisées que les autres composantes de la population comme les populations d'origine palestinienne. Le tribalisme est très présent, et ce, à tous les niveaux de la société. Les libertés d'expression, de réunion et d'organisation politique y sont garanties mais pendant plusieurs décennies les partis politiques ont été interdits jusqu'en 1993 quand

⁴¹ Alain Renon, *Géopolitique de la Jordanie*, Géopolitique des États du monde 3 (Bruxelles : Complexe, 1996).

⁴² DUCLOS J-L, *La Jordanie* p69

⁴³ Ibid.

la loi sur les partis politiques a été adoptée. Le cadre légal jordanien est très coercitif car il limite la participation politique et la libre expression. La gouvernance au sein du royaume est fortement clientéliste et l'omniprésence du roi dans la gestion des affaires courantes favorise encore plus le népotisme et le clientélisme. Car, pour s'assurer le soutien des tribus, à la base de la société, le roi se doit de leur offrir des nominations administratives et politiques.

Les mouvements de masses et les révoltes populaires ne sont pas nouveaux dans le pays. Deux décennies avant les « printemps arabes », le pays a connu plusieurs vagues de contestations sociales dues aux conditions socio-économiques dégradées et à la paupérisation de certains secteurs de la population. Les premières mobilisations sociales ont eu lieu en 1989 dans le sud du pays à Ma'an et à Tafileh sous le Roi Hussein. Ces dernières ont permis la mise en place de réformes politiques et une libéralisation que certains auteurs qualifieraient de « façade ». À la fin des années 1990, le roi Hussein meurt et son fils Abdallah II lui succède. Le règne de ce dernier s'est traduit au fil des années par la mise en œuvre de politiques de libéralisation économique censées redresser le pays selon les exigences des institutions financières internationales, principaux créanciers du Royaume.

V. La structure économique du royaume

Le Royaume hachémite se distingue fortement des monarchies du Golfe par l'origine de sa rente. L'une des principales différences est sa faible dotation en matières premières (hormis potasse et phosphate) ; surtout les réserves de pétrole qui sont quasi inexistantes. En première ligne de front dans les conflits israélo-arabes et sans énormes sources de revenus comme ses voisins, sa survie n'a été possible que grâce aux fins diplomates qu'ont été ses souverains. Ces derniers ont su tirer avantage de la position géographique de leur royaume et du contexte politique de la région pour s'attirer les faveurs des uns et des autres, surtout en matière économique. Pendant longtemps, l'économie du pays s'est basée sur des aides étrangères provenant des gouvernements arabes mais aussi du Royaume-Uni et plus tard des États-Unis.

En effet, les deux chocs pétroliers qui ont eu lieu dans les années 1970 et qui ont largement favorisé les finances des pétromonarchies du Golfe ont également eu un effet positif sur les autres économies de la région comme celle de la Jordanie. Le pays a alors profité des aides octroyées par les autres états arabes rentiers comme fonds de soutien contre Israël. Cette source de revenus qui paraissait intarissable a encouragé le pays à s'inscrire dans une logique rentière sans chercher à s'industrialiser et/ou se spécialiser dans des domaines économiques. Toujours grâce à l'essor du secteur pétrolier, le Royaume qui compte un niveau élevé de travailleurs qualifiés a vu ces derniers émigrer vers les pays du Golfe où ils ont su mettre leur savoir-faire au profit des exploitations pétrolières. Ces travailleurs envoyaient régulièrement des remises (en anglais, remittances) à leurs familles restées en Jordanie ; ce qui représentait également une source de revenus conséquente, ce qui favorisait le niveau de vie assez confortable des habitants et confortait le régime dans sa logique rentière. Pas moins de 300 000 Jordaniens ont émigré vers les pays pétroliers entre le boom pétrolier et le début des années 90⁴⁴. Ce qui fait du pays un exportateur de main-d'œuvre qualifiée important. Ces travailleurs occupaient des postes hautement qualifiés (commerciaux, techniques, administratifs). Les transferts de fonds issus de cette émigration s'élevaient à environ 550 millions de dinars jordaniens dans les années 80 pour atteindre 763 millions en 1994⁴⁵.

Le pays est fortement dépendant de l'extérieur. On peut le qualifier d'État semi-rentier. Un État semi-rentier est un État dont l'économie dépend des envois de fonds de ses émigrés, de l'aide économique internationale ou encore du profit que génère l'accueil des groupes de population déplacés de force comme les réfugiés palestiniens dans le cas jordanien. La richesse intérieure produite est largement inférieure aux revenus en provenance de l'extérieur qui représentent 60 % du PIB⁴⁶. Le secteur des services est le principal secteur économique du pays. Le pays produit et exporte le phosphate. Il est placé au cinquième rang mondial en matière de production et au deuxième rang en matière d'exportation sur le plan mondial. Il est également le cinquième producteur et exportateur mondial de potasse⁴⁷. Il fabrique et exporte aussi du ciment et des engrais.

⁴⁴ Duclos, *La Jordanie*.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Renon, *Géopolitique de la Jordanie*.

⁴⁷ Ibid.

Les principales industries du royaume sont aux mains de l'État. Les grandes entreprises comme la *Royal Jordanian Airlines et Telecommunications Corporation* sont également aux mains de l'État⁴⁸. Les dépenses publiques sont faramineuses car l'État est le principal employeur. L'administration publique compte pour 51 % de la population active. Cela s'explique notamment par la mainmise de l'État sur l'activité économique. Le secteur privé ne représentait qu'une petite partie de l'activité économique. Le royaume n'étant pas doté d'un grand nombre de terres arables et étant confronté à de nombreuses difficultés en matière d'approvisionnement en eau, les activités agricoles ne représentent qu'une infime partie de l'économie. Le pays importe ainsi la grande majorité des denrées de première nécessité. De plus, avec le caractère allocataire du royaume jordanien, une grande partie des denrées de première nécessité est subventionnée, ce qui représente une source substantielle de dépenses publiques.

Ce modèle économique rend particulièrement vulnérable le pays qui se retrouve à la merci des différentes crises politiques et économiques régionales et internationales. Le premier choc pétrolier a favorisé l'essor économique de la région et par ricochet, celui du royaume. Ensuite, le deuxième qui fait suite à la Révolution iranienne a consolidé la situation économique du pays. Avec l'invasion de l'Irak par l'Irak en 1980, la Jordanie en apportant son soutien à l'Irak, a saisi l'opportunité pour renforcer ses liens économiques avec le régime irakien ce qui a fait de ce dernier son premier partenaire économique. Par la suite, avec l'aggravation de la guerre entre l'Irak et l'Iran, l'allié du royaume s'est retrouvé dans l'incapacité d'utiliser ses propres ports et s'est donc tourné vers le port jordanien d'Aqaba sur la mer Rouge pour accéder à la mer et aux marchandises importées, mais également aux produits agricoles jordaniens et aux produits manufacturés. Le milieu des années 1980 est marqué par le début d'une crise économique qui va mettre à genoux tout le pays. Dans un premier temps, le pays doit faire face aux conséquences du contre-choc pétrolier. Cette situation ayant considérablement réduit la manne pétrolière pour les pays exportateurs de pétrole, ces derniers ont ainsi réduit les aides accordées à la Jordanie. Elle a aussi entraîné une contraction des remises en provenance de sa population émigrée. Par la suite, l'invasion du Koweït par l'Irak lui a fait perdre son principal partenaire commercial.

⁴⁸ Curtis R. Ryan, *Jordan in transition: from Hussein to Abdullah* (Boulder: Lynne Rienner, 2002).

À la fin des années 1980, le pays se retrouve pris à la gorge par une dette publique qui fait de lui le deuxième pays le plus endetté au monde. La dette publique s'élève alors à environ 7,4 milliards de dollars⁴⁹ soit plus du double du PIB⁵⁰. Le royaume est devenu insolvable, a dû demander à ses créanciers un report de dette et a sollicité l'aide des institutions financières internationales comme le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale. Ces deux institutions comme à leurs habitudes acceptent de venir en aide sous des conditions de mesures d'austérité. Deux Programmes d'Ajustement Structurel ont donc été imposés au royaume Hachémite ; le premier en 1989 et le second en 1996. L'objectif de ces programmes est d'assainir l'environnement économique du pays et de rendre l'économie jordanienne conforme aux normes économiques internationales.

⁴⁹ Duclos, *La Jordanie*.

⁵⁰ Ryan, *Jordan in transition*.

CHAPITRE II : L'économie libyenne et les nouvelles réformes

I. Les différentes sanctions économiques

Les années 1990 ont été des années rudes pour le régime libyen. En réponse à son implication dans le terrorisme international, la communauté internationale a décidé de lui imposer des sanctions afin qu'il renonce à ses actions dans le domaine et qu'il livre les suspects présumés à la justice. En effet, après les attentats qui ont frappé le vol 103 de la compagnie aérienne Pan Am au-dessus de Lockerbie en Ecosse et le vol 772 de l'UTA au-dessus du Tchad et du Niger, les enquêtes ont révélé l'implication des autorités libyennes. Dans un premier temps, le régime libyen n'a pas répondu aux différentes injonctions des Nations Unies et des pays touchés par le drame comme les États-Unis. Plusieurs résolutions successives ont donc été adoptées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies afin que la Libye puisse assumer ses responsabilités dans les faits. La première est la résolution 731 adoptée en 1992. Cette première n'avait pas prévu des sanctions à l'égard des autorités libyennes mais demandait uniquement leur pleine collaboration. Toutefois, devant l'inertie de ces dernières, la résolution 748 fut adoptée au cours de la même année.

Cette nouvelle résolution a un caractère coercitif car elle interdit aux autres États d'interdire l'atterrissage, le décollage et le survol de leur territoire à tout aéronef en direction ou en provenance du territoire libyen sauf pour raisons humanitaires. Les autres pays doivent également s'abstenir de fournir au régime libyen, « *tout aéronef ou composants d'aéronef (...), des services d'ingénierie et d'entretien d'aéronefs ou de composants d'aéronefs libyens, la certification de la navigabilité des aéronefs libyens* » ainsi que « *le paiement de nouvelles réclamations contre des contrats d'assurance existants et la fourniture d'une nouvelle assurance directe pour les avions libyens* ». ⁵¹ Ils doivent également s'abstenir de fournir au régime des équipements militaires et paramilitaires, d'armes et de munitions, d'assistance technique, de formation et de conseil dans le domaine militaire.

⁵¹ Résolution 748, UNSC

Ils doivent empêcher le fonctionnement de la Libyan Arab Airlines, limiter les relations diplomatiques avec le pays ainsi que limiter le nombre de leur ressortissant sur le sol libyen⁵². Nonobstant la prise de ces mesures coercitives, aucun changement n'a été observé de la part du régime.

En 1993, une nouvelle résolution fut adoptée. La résolution 883 ajoute aux mesures précédentes, le gel des avoirs financiers du gouvernement libyen, des administrations publiques, des entreprises libyennes et de toutes personnes affiliées. Mais, les sanctions frappent également les exportations vers le territoire libyen d'un certain nombre de matériels utilisés pour le pompage des hydrocarbures, leur chargement et tout équipement destiné au raffinage du pétrole.⁵³ Les sanctions onusiennes ont eu cours jusqu'en 1999 où elles ont été suspendues puis, en 2003, elles ont été définitivement levées.

De façon unilatérale, les États-Unis ont adopté en 1996 la loi Kennedy-D'Amato. Les sanctions énumérées dans cette loi visent à punir les États dits voyous « *Rogue state* » et concernent spécifiquement la Libye et l'Iran à cause de leur implication dans le terrorisme international, de leur volonté de se procurer des armes de destruction massive et de leur hostilité au processus de paix au Proche-Orient. À travers cette loi, le législateur américain a le devoir de punir tout investissement supérieur à 40 millions de dollars par an, qu'il soit américain ou non, effectué dans le secteur énergétique en Iran et en Libye. En août 2000, les sanctions prévues par cette loi ont été durcies et ont réduit les investissements pour la Libye à 20 millions de dollars.⁵⁴

II. L'extractivisme au sein d'un État rentier

De manière générale, l'insertion des économies des pays du Tiers-Monde sur le marché international s'est faite suivant la logique de la spécialisation. La plupart des pays de cette partie du monde n'avaient pas connu de Révolution

⁵² *ibid.*

⁵³ Résolution 883 UNSC ;

⁵⁴ Chevallier-Bellet, Béatrice « *La situation économique de la Libye depuis la suspension de l'embargo* »

industrielle et n'avaient pas le même niveau de développement économique comparé aux pays occidentaux. Ce sont pour la plupart des économies primaires. De plus, ces pays ont été pendant très longtemps sous domination étrangère et les colonisateurs ont développé l'extraction et le commerce des matières premières comme activité principale. À la fin de la colonisation, ces pays ont hérité de cette tradition d'exploitation des ressources minières et primaires. Ce sont des économies basées sur l'extraction quasi exclusive du pétrole et qui survivent grâce à sa rente : des économies « extractivistes ».

L'extractivisme est un terme qui désigne la collecte et l'exploitation massive à des fins commerciales de produits naturels non cultivés⁵⁵. Tiré du mot « extraction », il qualifie toutes activités qui se caractérisent par l'extraction massive des ressources naturelles (minérales, pétrolifères, agricoles, etc.) et de sa commercialisation sur les marchés internationaux sans, le plus souvent, aucune transformation sur place. Les États cèdent les droits d'exploitation des mines aux entreprises et obtiennent en contrepartie des redevances ou une partie des bénéfices. Les ressources à exploiter deviennent pertinentes à partir du moment où les marchés internationaux annoncent des prix avantageux pour ces dernières ou notamment en raison du fait que la demande s'accroît. L'activité extractiviste suit ainsi un double processus. Dans un premier temps, on extrait la matière du sol, puis dans un second temps on procède à son exportation hors du pays producteur. L'économie est alors basée sur ce duo extraction/exportation⁵⁶.

Les matières primaires tirées du sol ne sont pas destinées à la consommation intérieure du pays producteur mais plutôt à l'exportation. Les entreprises qui procèdent à l'action de production sont très souvent des firmes étrangères. Les technologies utilisées sont elles aussi importées et la main-d'œuvre hautement qualifiée est rarement locale ainsi que les intrants et les services spécialisés intervenant dans le fonctionnement des entreprises extractivistes. L'activité minière et pétrolière ne génère que peu de travail direct et indirect. Il s'agit donc d'activités économiques intensives en capital et en intrants importés. Elles recrutent des cadres

⁵⁵ Anna Bednik, *Extractivisme, Décroissance - Vocabulaire pour une nouvelle ère*

⁵⁶ « IRIS | Qu'est-ce que l'extractivisme ? », consulté le 14 mai 2021, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/qu'est-ce-que-l'extractivisme> ?

hautement qualifiés d'origine étrangère et utilisent presque exclusivement des matériaux, des technologies et des ressources importés de l'extérieur.

Les gains obtenus par ces pays varient selon le cours de la matière sur le marché international selon le mécanisme de l'offre et de la demande ainsi que de différentes fluctuations du marché, quand les marchés chutent, ces derniers perdent une partie de leurs revenus et se retrouvent donc confrontés à des difficultés financières. Devant l'immensité des réserves et dans le but de combler le manque à gagner ou encore de continuer à alimenter les flux générés par les exportations, on assistera à une augmentation de l'extraction. Même si cette activité économique se déroule à très grande échelle, elle ne génère qu'un bénéfice national relativement réduit⁵⁷. Dans le cas des pays exportateurs de pétrole comme la Libye, on constate qu'ils exportent du pétrole brut et en importent les dérivés, les produits raffinés, cela par le manque d'une capacité adéquate de raffinage et ce, à des coûts très élevés.

Sous la monarchie, la Libye a découvert le pétrole sous ses terres. Elle est vite devenue un État dont la rente provient de l'extraction intensive du pétrole. L'exploitation de cette ressource sous Idriss Ier s'est principalement faite avec les sociétés américaines. Avec l'arrivée au pouvoir du colonel Kadhafi et la mise en œuvre de son idéologie, il y a eu des réformes dans le secteur pétrolier. L'exploitation se fait sous le contrôle de la Libyan National Oil Company (LNOC) et par un petit nombre de sociétés à capital mixte, dont Oasis, Occidental et l'italienne AGIP, seule étrangère à posséder 50 % des puits⁵⁸. Avec les deux chocs pétroliers (1973 et 1979), les avoirs des pays exportateurs de pétrole se sont hautement accrus et cela a créé au sein de ses nations, un schéma socio-économique qui répond aux critères de l'extractivisme cités un peu plus haut. Après les deux booms pétroliers, le prix du pétrole a chuté, mais les autorités ont persisté dans la même logique en augmentant encore plus leur production.

La Révolution de 1969 a eu lieu dans un contexte où le peuple libyen faisait face à d'énormes difficultés. Cette révolution sans effusion de sang, inspirée par le panarabisme prôné par Nasser et menée par des officiers qui pour la plupart n'avaient pas d'expérience politique, a dû se forger une légitimité.

⁵⁷ACOSTA, A. *L'extractivisme et ses pathologies*, traduit de l'espagnol par Lucile Daumas ; 25 novembre 2015 ;

⁵⁸ Marchat, « Coup d'œil sur la Libye et sur son guide Muammar al-Kadhafi Un vaste pays semi-désertique, riche en pétrole et peu peuplé ».

En mettant le peuple au centre de son idéologie et en conservant les valeurs et la culture du peuple, le dirigeant libyen a pu ainsi avoir l'adhésion collective.

III. Les secteurs d'activités économiques et les nouvelles politiques

1. Le secteur pétrolier libyen

Dans les années 2000, le secteur des hydrocarbures représenterait environ 72 % du PIB libyen et 95 % des recettes d'exportation du pays selon la Banque Mondiale.⁵⁹ La gestion de son exploitation depuis la révolution se fait par la Libyan National Oil Corporation (LNOC) qui a été créée en mars 1970⁶⁰. Cette institution publique a pour compétence la négociation des accords de concession pour l'exploitation des réserves avec les compagnies pétrolières. Des Accords d'Exploration et de Partage de la Production (EPSA) sont signés entre les sociétés pétrolières et la LNOC. Les accords EPSA (4 phases au total) ont été signés entre 1970 et 2006. Ces accords octroient aux compagnies pétrolières le droit d'explorer et d'exploiter les gisements de pétrole du pays durant une certaine période et suivant un certain modèle de partage de la production. Par exemple, la première phase de l'EPSA signé en 1974 prévoyait, 5 années d'exploration pour 30 années d'exploitation. Les recettes étaient divisées selon un ratio de 85 % allant à l'État libyen et les 15 % à l'exploitant. Les deux premiers accords (1974 et 1980) ont été très avantageux pour l'état libyen⁶¹. Avec l'épuisement des réserves et la baisse du prix du pétrole sur le marché international, il était nécessaire pour le régime de lancer une nouvelle phase d'exploration afin de trouver et d'exploiter de nouveaux gisements. La phase III de l'EPSA a été lancée en 1988.

Avec les sanctions américaines et le retrait des sociétés américaines de la Libye, le besoin d'attirer de nouvelles entreprises a poussé les autorités à réduire leur part dans le partage de la production. En tenant compte de la superficie et de la nature

⁵⁹ Wanss Otman et Erling Karlberg, *The Libyan Economy: Economic Diversification and International Repositioning; with 89 Tables* (Berlin: Springer, 2007).

⁶⁰ Vandewalle, *A history of modern Libya*.

⁶¹ Ronald Bruce St John (2007) Libya's Oil & Gas Industry: Blending Old and New, *The Journal of North African Studies*, 12: 2, 203-218, <https://doi.org/10.1080/13629380701220428>;

des terres à explorer, la part de la compagnie pétrolière augmente à 30 % et 70 % reviennent à l'État pour les sites de première classe et une répartition de 35% et 65 % en faveur de l'État pour les sites de seconde classe⁶². La LNOC cherchant à attiser l'engouement des nouvelles entreprises a même proposé de partager à parts égales avec ces dernières les coûts de développement de nouveaux sites d'exploitation. Ces mesures incitatives ont permis d'attirer 25 entreprises (européennes pour la plupart) en 1995 mais les nouvelles explorations n'ont pas porté leur fruit et donc la production de pétrole est restée stagnante⁶³. Cette stagnation est due à la vétusté des infrastructures pétrolières du pays qui n'ont pas été modernisées depuis longtemps (à cause des sanctions onusiennes principalement) et qui ne permettent pas ou qui limitent les travaux d'exploration. Les explorations étaient restées limitées aux zones où ces infrastructures permettaient facilement l'accès ⁶⁴. Les différentes sanctions contre le régime ayant été levées et les autorités devant l'échec du système socialiste, s'étant déjà lancées dans le processus de libéralisation économique ont également lancé en 2004 la phase 4 de l'EPSA dans le but d'attirer de nouveaux investissements étrangers. À travers des appels d'offres, la LNOC met sur le marché 15 zones d'exploration onshore et offshore couvrant 58 blocs dans les grands bassins pétroliers et gaziers de Syrte, Ghadames, Murzuq, Cyrenaica-Batnan, Kufra. En janvier 2005, les compagnies pétrolières américaines telles que Amerada Hess, Chevron Texaco et Occidental Petroleum ont obtenu 11 des 15 zones d'exploration. Le reste des sites d'exploration ont été obtenues par les sociétés Petrobras du Brésil, Indian Oil and Oil India of India, Medco Energy International d'Indonésie et Oil Search of Australia. Des appels d'offres concernant plusieurs autres zones d'exploration ont été lancés entre 2004 et 2006 ce qui a permis d'attirer de nouvelles compagnies.⁶⁵

Comme on l'a vu un peu plus haut, l'exploitation des hydrocarbures représente la source principale de revenu de la Libye. Les recettes liées à ce secteur représentent environ 95 % du PIB et plus de 60 % du budget national.⁶⁶ En

⁶² Ibid.

⁶³ Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

⁶⁴ Vandewalle, D. "A history of modern Libya".

⁶⁵ Ronald Bruce St John (2007) Libya's Oil & Gas Industry: Blending Old and New, *The Journal of North African Studies*, 12: 2, 203-218, <https://doi.org/10.1080/13629380701220428>;

⁶⁶ Saïd Haddad, « La Libye et l'Occident depuis 1999 : entre tropisme américain et ancrage euroméditerranéen », *Afrique contemporaine* n° 209, n° 1 (2004): 179- 96, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-179.htm>.

1991, le PIB brut s'élevait à 47,3 milliards de dollars. De 1991 à la veille des sanctions onusiennes, le PIB a connu une baisse considérable et s'élève en 1993 à 33,5 milliards de dollars.⁶⁷ Durant toute la période de l'embargo le produit intérieur a oscillé autour des 30 milliards et a connu son plus haut niveau en 1998 avec une recette de 28,5 milliards de dollars. La baisse des revenus n'est pas directement liée aux sanctions onusiennes. Car, même si l'embargo touchait les importations d'équipement de production, il ne touchait pas les exportations libyennes en la matière. Cette situation a permis d'amortir le choc. De ce fait, la variation des recettes pétrolières dépendait alors du nombre de barils produit par jour (rythme de production), ainsi que du prix du baril sur le marché international. Le cours du pétrole est passé de 26,90 dollars en 1991 et a sans cesse fluctué pour atteindre son niveau le plus bas qu'est 10,65 dollars en 1999. La production journalière est passée de 1,483 million de barils par jour en 1991 à 1,319 million en 1999⁶⁸. Après la suspension des sanctions onusiennes en 1999, on constate une croissance de la richesse produite dans le pays qui n'est pas liée encore une fois à l'arrêt des mesures coercitives mais plutôt à la hausse du prix du baril sur le marché et aussi à la hausse du niveau de production.

⁶⁷ Chevallier-Bellet, Béatrice « La situation économique de la Libye depuis la suspension de l'embargo » ;

⁶⁸ Ibid.

Évolution du PIB et de la production pétrolière en Libye, 1991-2001

	1991	1993	1996	1997	1998	1999	2000	2001
PIB aux taux de change officiel (en milliards de dollars, base 1995)	47,3	33,5	30,5	30,0	29,5	30,0	31,5	31,2
Production pétrolière (en million barils/jour)	1,483	1,361	1,401	1,446	1,390	1,319	1,410	1,372
Prix du baril Es Sider 37 ^e (en dollars, mois de janvier)	26,90	17,55	19,20	24,10	16,72	10,65	25,85	22,40

Sources : Energy Information Agency (2001), EIA (2002).

À partir de 2001, les sanctions (de l'ONU) sont définitivement levées et les activités en matière de production pétrolière ont repris leur cours. La résolution 883 qui a touché les importations de matériels de production et de raffinage a beaucoup impacté le secteur. Les réseaux de pipeline étaient vétustes, ne permettaient pas de moderniser et d'optimiser les capacités de production. Les autorités ont donc lancé un vaste programme de modernisation et d'extension des infrastructures dans le secteur énergétique. En 2002, des entretiens ont eu lieu entre les responsables libyens et certains représentants des sociétés pétrolières américaines qui détiennent des concessions dont les licences expirent en 2005. Mais, les sociétés américaines ne peuvent pas investir plus 20 millions de dollars en Libye à cause des directives de la « *Iran and Libyan act* » qui ont été prolongées jusqu'en 2005. Les réformes initiées par les autorités libyennes visent le renforcement du secteur privé et la libéralisation de l'économie, mais le principal secteur d'activité qu'est le secteur des hydrocarbures comme nous verrons plus loin, restera sous le monopole de l'État.

2. L'Agriculture

Les conditions géographiques et climatiques du pays n'offrent pas les conditions propices au développement des activités agricoles. En effet, la Libye est un pays semi-désertique (90 % du pays). Elle ne possède pas de cours d'eau en dehors des oueds. Il existe une vingtaine de lacs mais leurs eaux sont soit salées, soit saumâtres. Les activités agricoles se concentrent donc dans les régions près des oueds car elles sont les plus fertiles. Ces zones sont alors sujettes à des vagues de migrations. Le désert renferme néanmoins dans ses tréfonds de grands aquifères souterrains. Alors, le gouvernement a lancé en 1984 le vaste projet de « Grande rivière artificielle ». Ce projet consiste à puiser l'eau de trois grands aquifères et de l'acheminer vers les terres arables pour soutenir le domaine agricole et industriel. L'agriculture représente 9 % de PIB en 2002. En 1981, 25 % de la population active travaillaient dans ce secteur, soit environ 234 000 personnes. Mais ce nombre a fortement chuté et est passé à 5 % de la population active soit environ 101 000 personnes en 2002. Cette situation est due dans un premier temps à la rapide urbanisation du pays ; une population rurale qui passe de 31 en 1981 à 12 % en 2002, mais aussi à une tendance démographique à la hausse. Le secteur pétrolier est aussi une cause de la diminution de la main-d'œuvre dans le secteur agricole car le premier est beaucoup plus attractif. D'importantes ressources ont été affectées afin d'augmenter la superficie des terres arables. Mais ces mesures n'ont pas vraiment abouti à une réelle augmentation de la superficie car elles se sont heurtées aux conditions climatiques très arides. On est donc passé de 2 080 000 ha en 1981 à 2 150 000 ha en 2002. Le secteur agricole engage 67 % des femmes actives alors qu'elles ne représentent que 5 % de la population active⁶⁹.

La production agricole du pays est composée des produits comme les dattes, les olives et quelques céréales et légumes. Mais cette production marginale ne permet pas du tout de répondre aux besoins de la population. Plus de 91 % des produits alimentaires consommés dans le pays sont importés et l'exportation concerne très peu de produits, comme les olives et les dattes⁷⁰.

⁶⁹ Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

⁷⁰ Ibid.

3. Le tourisme

Le tourisme représente une source de revenus conséquente mais sa rentabilité dépend des conditions politiques du pays. Pendant l'embargo, le tourisme y était fortement déconseillé et les interdictions de vol ont isolé le pays. Les potentialités en la matière sont très élevées. Le pays est doté d'un nombre considérable de sites touristiques dont l'étendue et la qualité sont reconnues par l'UNESCO. Il possède des sites archéologiques faciles d'accès, qui ont permis aux archéologues d'effectuer bon nombre de travaux durant la présence italienne. Aux vestiges de premiers occupants carthaginois et grecs s'ajoutent de nombreux vestiges des Romains et des Byzantins assez impressionnants qui sont dispersés sur divers sites, le long de la partie côtière du pays. Il existe en Tripolitaine, un ancien comptoir phénicien, des théâtres romains et Leptis Magna, lieu de naissance de l'empereur Septime Sévère, célèbre pour son arc de triomphe et sa basilique sévériens, son amphithéâtre de 15 000 places et ses thermes d'Hadrien⁷¹.

Les problèmes liés au secteur touristique ne sont pas qu'en lien avec les sanctions. À la levée de ces dernières, on note une hausse des touristes en provenance d'Europe principalement. Mais, le nombre de chambres d'hôtel disponibles n'a pas réellement augmenté. Elles sont passées de 11 815 en 2000 à 12 405 en 2001. De plus, les chambres disponibles ne sont pas de très haute qualité. Il n'y avait qu'un seul hôtel cinq étoiles qui proposait 300 chambres : la Corinthia Hotel Tripoli⁷². Pour rendre le secteur touristique plus attractif, le gouvernement a décidé de lancer un projet permettant la création de 100 000 chambres d'hôtel pour 2010, mais le projet n'est pas réaliste et les autorités peinent à attirer des investisseurs dans le domaine. Selon les données fournies par le ministère libyen de Tourisme en 2006, les investissements touristiques IDE confirmés fin 2005 ne permettront que d'ajouter que 13 440 lits au cours des années suivantes⁷³. Néanmoins, une nouvelle législation a été élaborée par le gouvernement pour le secteur touristique afin de le rendre plus attractif aux Investissements Directs Étrangers. La loi N°5 de 1997 concernant l'encouragement des investissements étrangers donne également une place très importante au tourisme.

⁷¹ Marchat, « Coup d'☠ sur la Libye et sur son guide Muammar al-Kadhafi ☠ Un vaste pays semi-désertique, riche en pétrole et peu peuplé ».

⁷² Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

⁷³ Ibid.

Toutes ces nouvelles mesures ont permis d'attirer en 2006, plusieurs délégations d'investisseurs du Canada, des États-Unis, d'Italie, de France, de Suisse etc. Un partenariat important dans le secteur touristique a été annoncé en septembre 2006 et consiste en un vaste investissement dans un projet nommé *Andalus Tourist Center*. Ce partenariat regroupe le Fonds de développement économique et social libyen et la société suisse *Perco Holding*. Sa mise en œuvre permettra la construction d'un hôtel cinq étoiles comprenant 600 chambres, mais aussi d'un complexe hôtelier d'appartements sur une superficie 4 ha. Le coût total de ce projet s'élève à 200 millions d'euros avec une possibilité de création d'environ 1 000 emplois aux Libyens. Au cours du même mois, un autre grand projet touristique, le *Tileel Resort* à Subratha City a été annoncé. Celui-ci est composé d'un hôtel de 80 suites luxueuses, 1 600 chambres et plusieurs salles de conférence et restaurants sur un site de 82,2 ha⁷⁴. Il sera également constitué de villas, installations sportives, courts de tennis, cafés et restaurants, d'un terrain de golf et d'une marina. L'ampleur de ces différents projets laisse entrevoir une nouvelle source de revenus significative à condition que les autorités fassent le nécessaire pour anoblir l'image du pays sur la scène internationale. Pour cela, il était nécessaire pour les autorités de construire une identité unique et distincte en tant que destination touristique qui serait un mélange du style de vie inimitable et de la culture libyenne et méditerranéenne faisant la promotion des attractions écotouristiques qui distinguent le pays de ses voisins nord-africains qui représentent de sérieux concurrents dans le secteur.

4. Les Investissements Directs Étrangers et la privatisation

La privatisation des entreprises publiques est l'action « *par laquelle le contrôle exercé, directement ou indirectement, par les pouvoirs publics sur une organisation de moyens humains, matériels et immatériels, vouée à l'exercice, à titre exclusif ou principal, d'une activité économique, est transféré au secteur privé* »⁷⁵. Les entreprises publiques exercent le plus souvent dans plusieurs secteurs d'activité et sont de grandes tailles, ce qui peut compliquer le transfert de propriété vers un

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Nicolas Thirion, *Privatisations d'entreprises publiques, économie de marché et transformation des systèmes juridiques étatiques : un processus inéluctable ?* <http://journals.openedition.org/pyramides/560> ; ISSN: 2034-9564 ; 1 septembre 2000.

investisseur privé. Alors, avant qu'une entreprise soit soumise au processus de privatisation, l'État procède d'abord à une fragmentation et à une restructuration de cette dernière⁷⁶. La fragmentation consiste à la division des activités d'une entreprise opérant dans plusieurs secteurs d'activité en plusieurs entités individuelles ayant chacune un domaine d'activité.

Le transfert de propriété d'une entreprise publique vers un opérateur privé peut se faire de diverses manières selon le type d'entreprise (domaine d'activité) dont il s'agit et l'objectif visé par les autorités publiques. Parmi les différents mécanismes de privatisation, on peut citer : la vente directe à des investisseurs stratégiques qui consiste au transfert de propriété et de contrôle d'une entreprise publique à des investisseurs privés dont l'expertise est destinée à garantir une performance de l'entreprise dans l'environnement concurrentiel post-privatisation⁷⁷. Un autre exemple est la vente mixte qui elle consiste dans un premier temps à la vente directe du contrôle à un investisseur stratégique, puis est accompagnée quelques mois plus tard d'une offre publique d'actions. Il y a également le transfert de propriété par une offre publique d'actions. Dans ce cas, la société est introduite en bourse puis divisée en parts qui sont ensuite vendues sous forme d'actions sur le marché boursier. Pour finir, il y a la concession qui se fait la plupart du temps lorsqu'il s'agit de l'exploitation d'une ressource naturelle (pétrole, minéraux, eau) ou encore lors de la réalisation d'infrastructures nécessitant de grands investissements comme les péages, les ports etc.⁷⁸ Ici, le gouvernement signe un accord de concession avec un opérateur privé qui va construire les installations nécessaires à l'exploitation des réserves (s'il s'agit de ressources naturelles) et les exploiter sur une certaine période ou construire des infrastructures d'utilité publique (port par exemple) et les exploiter sur une période donnée.

En Libye aussi, la privatisation est apparue nécessaire. Le système socialiste semble montrer ses limites au cours des années 1990. Les secteurs clés de l'activité économique sont dans les mains de l'État et les différentes entreprises publiques qui en ont la charge sont très mal gérées et fonctionnent à perte.

⁷⁶ Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid.

Les premières tentatives de privatisation ont eu lieu en 1992 à travers la loi n°9 de septembre 1992. Cette loi traite des questions liées à la privatisation dans plusieurs de ses articles ainsi que de diverses incitations fiscales pouvant favoriser les investisseurs privés qui rachètent les entreprises publiques⁷⁹. Mais, cette loi n'a pas suscité l'engouement des investisseurs. Ici aussi, il a fallu attendre les années 2000 pour que la question de la privatisation soit sérieusement traitée par les autorités. Au cours de l'an 2000, il a été prévu la mise en place d'un conseil ou d'une commission de privatisation indépendante et autonome. Le Congrès Général du Peuple a émis Règlement n° 198 de 2000, concernant la création du *General Board of Ownership Transfer* (GBOT) aussi connu sous le nom de « *Tamleek* ». ⁸⁰ En tant qu'organe d'État souverain et financièrement indépendant, il fonctionnera sous la supervision directe du Comité Populaire Général.

Cet organe d'État relativement indépendant aura pour activité la sélection des entreprises publiques pouvant être privatisées et la sélection des domaines qui seront ouverts aux investissements étrangers. Il est chargé de l'exécution du programme de transfert de propriété d'entreprises publiques et d'unités économiques au secteur privé. Sous la responsabilité du Comité Général du Peuple, le *Tamleek* doit réaliser des études préliminaires relatives aux entreprises et aux unités de production ciblées pour le transfert de propriété, puis soumettre cette étude au Secrétaire Général du Peuple pour approbation. Il doit également vérifier la méthode ou le mécanisme de privatisation approprié pour chaque entité publique, peut suggérer des opportunités d'investissement adaptées aux investissements étrangers, assurer le suivi du résultat du transfert de propriété et organiser le règlement de la privatisation⁸¹. Le règlement n° 198 de l'an 2000 sera renforcé plus tard par d'autres règlements et résolutions (le règlement n° 198 de 2000 et les résolutions n° 31, 92 et 93 de 2003), dans le but d'accroître les champs d'action du *Tamleek* et de fournir au processus de privatisation un cadre juridique et administratif consistant.⁸²

Le Guide libyen lui-même a reconnu lors du Congrès Général du Peuple la nécessité de changer le fonctionnement économique et le besoin de privatiser les secteurs clés de l'économie. En juin 2003, il a appelé à la privatisation du secteur

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Ibid.

⁸² Ibid.

pétrolier, bancaire, les entreprises du secteur public et le secteur de l'aviation. Le 24 novembre 2003, le nouveau Premier ministre libyen, M. Shukri Ghanem, a annoncé un plan global pour privatiser les usines et les entreprises publiques telles que les industries minérales (du fer, de l'acier en particulier), des industries chimiques, les usines d'assemblages des camions et des bus, des entreprises de textile etc.⁸³ Le processus de privatisation des entités publiques proprement dit a débuté en 2003. Dans la Résolution n° 31 de 2003, les autorités désignent 360 entreprises publiques à privatiser dans plusieurs secteurs d'activité économique comme le secteur industriel, agricole, l'élevage et la pêche. Ces entreprises publiques devraient être privatisées soit en totalité ou soit en partie. Ce processus de privatisation massif devait se dérouler en trois étapes. La première étape comprenait 260 entreprises à privatiser entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2005 ; la phase suivante, couvrant 46 unités, devait avoir lieu dans la période du 1er juillet 2004 au 30 juin 2007 ; tandis que la troisième phase englobant 54 unités, devait avoir lieu entre le 1er janvier 2004 et 30 décembre 2008. En 2004, l'organe chargé de mener le processus de privatisation (GBOT) a procédé à la préparation des entreprises candidates à la privatisation. 126 unités ont été préparées, l'évaluation des actifs a été faite, et le cadre juridique a été mis en place. Malheureusement, seulement 14 entreprises publiques ont pu être privatisées avec succès en 2006.⁸⁴

Le système socialiste excluant la propriété privée et le salariat a montré ses limites à l'aube des années 1990. Durant ces années, l'État redistributeur n'arrivant plus satisfaire les besoins de sa population a dû autoriser un début de libéralisation n'autorisant que les petits commerces. Les recettes du secteur pétrolier ne sont plus suffisantes pour financer le système, il faut donc penser à varier les sources de revenus et ne plus être entièrement dépendant du secteur pétrolier. Pour cela, à partir de 1997, le régime libyen a lancé des réformes en élaborant la loi N° 5. Cette loi rentre dans une optique d'assouplissement de l'univers économique et de captation d'investissements étrangers pour développer des secteurs économiques en dehors du secteur pétrolier. Cette loi est une première dans le pays depuis la révolution de 1969 ; elle traite non seulement des investissements étrangers, mais également les capitaux privés libyens à l'étranger. Elle ouvre désormais des secteurs autrefois fermés aux capitaux étrangers,

⁸³ Vandewalle, *A history of modern Libya*.

⁸⁴ Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

offre des traitements préférentiels pour les projets autorisés, comme exemption d'impôt sur le revenu pendant 5 ans avec une extension possible de 3 ans sous réserve de bénéfices nets ont été réinvestis dans le projet⁸⁵. Il prévoyait également une exonération des droits de douane sur les importations de machines, outils et équipements nécessaires à l'exécution des projets⁸⁶. Les investisseurs peuvent dès lors ouvrir un compte en devise convertible, rapatrier les bénéfices, pour employer des expatriés lorsqu'il n'y a pas de main-d'œuvre locale qualifiée et peuvent également posséder et louer une propriété aux fins de l'investissement.

Dès la fin de l'embargo, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les autorités libyennes dans le pays et en Europe pour faire la promotion du pays et vendre les potentialités qu'il offre. Par exemple, la grande réunion qui s'est tenue en juillet 2001 à Londres rassemblant des représentants de plusieurs ministères libyens et des dirigeants de grandes multinationales européennes. Cette rencontre concordait avec la publication d'un rapport dirigé par Olivier Miles, ex-ambassadeur britannique en Libye sur les possibilités d'investissement dans le pays⁸⁷. Malgré toutes les mesures incitatives prévues par la loi N° 5, le pays peine à attirer les capitaux étrangers. Cette situation s'explique notamment par le fait que les secteurs les plus attractifs sont toujours fermés aux IDE comme la télécommunication et le secteur financier.

En 2002, un nouvel amendement a été ajouté à la loi N° 5 (Décision exécutive n° 21). Cet amendement vient renforcer et clarifier les dispositions prévues par la loi sur les investissements étrangers déjà en vigueur. Elle traite des personnes pouvant investir en Libye et les domaines autorisés. Elle autorise également la participation des investisseurs libyens au capital d'un projet financé impliquant des financements étrangers. Il reviendra à l'Office d'investissement de déterminer le taux de participation au cas par cas. La nouvelle directive autorise et facilite l'importation de toute la machinerie, les instruments et les équipements nécessaires à l'exécution du projet dans lequel a lieu l'investissement. Sous réserve de certaines conditions et dans les limites de la loi, les investisseurs seront exemptés de tous les droits de douanes et taxes imposées sur les importations. Une réforme très importante dans le domaine concerne le droit à la propriété pour les étrangers. Elle autorise la propriété de biens immobiliers

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Chevallier-Bellet, Béatrice *La situation économique de la Libye depuis la suspension de l'embargo* ;

aux investisseurs étrangers. Ils peuvent posséder des terres à condition que ces dernières soient utilisées pour y construire des bâtiments qui sont nécessaires à la mise en place ou au fonctionnement du projet, pour le logement des employés, que le bien immobilier soit adapté à l'usage pour lequel il doit être possédé ou loué. L'investisseur doit obtenir l'approbation de l'autorité d'achat ou de location et le terrain doit répondre aux conditions de zonage et ne nuire pas à l'environnement ou aux ressources naturelles, touristiques ou agricoles.⁸⁸

En 2005, la Décision n° 13 vient préciser les domaines d'activités où les investissements étrangers sont autorisés. Ci-dessous une liste non exhaustive des activités autorisées :

- ***Contrats et travaux de génie civil*** : Pavage de routes et ponts et construction de barrages, construction maritime comme les quais maritimes, les barrières, les chantiers navals et le port maritime dragage, construction d'aéroports et de pistes d'atterrissage, pose de voies ferrées et construction de gares.
- ***Secteur des champs pétrolifères*** : Exploration pétrolière, les travaux de levés géologiques, inspection, analyse et présentation des études géologiques ; forage et entretien de puits de pétrole, services d'entretien d'équipement de forage de puits de pétrole et de pompes submersibles ; construction d'oléoducs et de gazoducs, de réservoirs et de stations de pompage, construction de plates-formes offshore flottantes d'exploration pétrolière et gazière, installation et maintenance de raffineries de pétrole et d'usines pétrochimiques ;
- ***Secteur de l'électricité*** : mise en place et entretien de centrales électriques, mise en place et maintenance de réseaux câblés pour le transfert d'énergie électrique, mise en place d'usines de dessalement de l'eau, etc.⁸⁹

⁸⁸ Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

⁸⁹ Otman et Karlberg.

5. Echanges internationaux

Les sanctions n'ont pas eu une trop grande incidence sur le commerce extérieur de la Libye parce qu'elles n'ont pas trop touché l'exportation de la principale source de revenus. Les exportations libyennes ont nettement augmenté et sont passées de 7 542 millions de dollars en 1993 pour atteindre un niveau record de 10 118 millions de dollars en 1996. Cette augmentation se justifie par l'augmentation en volume et en valeur de la production pétrolière. En matière d'importations, en 1993 elles étaient estimées à 5600 millions de dollars. Les sanctions ayant affecté le secteur des transports rendant le coût de transport trop élevé, on observe une chute de 23,3 % du volume des importations⁹⁰. A la levée des sanctions, le rythme des importations repart à la hausse.

Malgré l'embargo, les échanges ont relativement gardé leur rythme habituel parce que les principaux partenaires commerciaux du pays sont les États membres de l'Union Européenne. À la fin des années 1990, 83 % des exportations totales de la Libye étaient en direction de l'Europe et 63 % des importations libyennes provenaient des pays européens⁹¹. L'Italie, l'Allemagne sont les premiers clients mais aussi les premiers fournisseurs. L'Espagne et la Turquie se placent respectivement à la troisième et quatrième place chez les clients. Le Royaume-Uni se place à la troisième position chez les fournisseurs et la France est quant à elle à la fois le cinquième client et fournisseur⁹². La Corée du Sud, seul pays asiatique dans le top 5, est le quatrième principal client du pays.

Les exportations libyennes vers les pays européens sont quasi-exclusivement composées de pétrole. En 2000, 43 % des exportations libyennes sont allées vers l'Italie, la part allemande s'élève à 20,3 % et celle de la France à 5 %. Dans le secteur pétrolier, malgré le monopole exercé par la Libyan National Oil Corporation (LNOC), sept compagnies européennes opèrent en Libye en vertu d'accords d'exploration et de production Agip-Eni et Petrofina (Italie), Total (France), Repsol (Espagne), Wintershall et Veba (Allemagne) et enfin Mov (Autriche)⁹³.

⁹⁰ Chevallier-Bellet, Béatrice, *La situation économique de la Libye depuis la suspension de l'embargo* ;

⁹¹ Haddad, « La Libye et l'Occident depuis 1999 ».

⁹² Chevallier-Bellet, Béatrice « *La situation économique de la Libye depuis la suspension de l'embargo* »

⁹³ Haddad, « La Libye et l'Occident depuis 1999 ».

Les importations libyennes sont quant à elles composées de biens d'équipement et des produits alimentaires mais aussi des produits pétroliers raffinés. Par exemple, 85 % des produits pétroliers raffinés importés en 1999 étaient d'origine italienne. Dans le secteur automobile, 57 % des importations proviennent de la Corée du Sud⁹⁴. La quantité des exportations libyennes est nettement supérieure à ses importations. De cette manière, le pays exporte relativement plus qu'il n'importe. Il détient un avantage comparatif positif avec l'Europe comme avec le reste du monde. Cependant, son avantage comparatif avec l'Europe reste supérieur à celui du reste du monde.

⁹⁴ Ibid.

Ventilation du commerce extérieur de la Libye, 1999

	Exportations		Importations	
	Valeur (en millions de dollars)	En % du total	Valeur (en millions de dollars)	En % du total
Pays de l'Union Européenne	6 570	82,9	2 665	62,1
Italie	2 981	37,6	1 012	23,6
Allemagne	1 765	22,3	542	12,6
Espagne	954	12,0	119	2,8
France	411	5,2	268	6,2
Royaume-Uni	171	2,2	315	7,3
Autriche	158	2,0	50	1,2
Grèce	71	0,9	46	1,1
Pays-Bas	18	0,2	93	2,2
Belgique	13	0,1	120	2,8
Suède	8	0,1	62	1,4
Pays Candidats à l'Union Européenne	555	7,0	251	5,9
Turquie	456	5,8	154	3,6
Malte	58	0,7	55	1,3
Pays Tiers Méditerranéens	330	4,2	482	11,2
Tunisie	227	2,9	281	6,6
Egypte	52	0,7	46	1,1
Maroc	23	0,3	95	2,2
Reste Du Monde	466	5,9	896	20,9
Corée du Sud	-	-	294	6,8
Total	7 921	100,0	4 294	100,0

Note explicative :

Les pays tiers méditerranéens sont les États qui ont signé avec les quinze États de l'Union européenne la Déclaration de Barcelone (1995) instituant le projet euro-méditerranéen.

La Turquie et Malte sont engagés dans ce projet. Mais ces deux pays sont également des candidats à l'entrée dans l'Union Européenne.

Source : Tableau construit à partir des données FMI (2000).

6. Stabilité monétaire

La monnaie libyenne s'est fortement dépréciée par rapport au dollar durant la période de l'embargo. Cette dépréciation constante a fait passer le taux de change officiel de 0,283 DL = 1 USD en 1990 à 0,386 DL = 1 USD en 1998⁹⁵. Mais, durant cette période, le cours du dinar libyen a subi d'énormes fluctuations et a même fait l'objet de contrebande sur le marché noir. Sur ce marché parallèle, les particuliers (libyens) et les commerçants originaires des pays voisins faisaient l'acquisition de la monnaie libyenne à un taux différent du taux officiel imposé par les autorités. Les transactions relatives au change se sont accrues de plus en plus sur le marché noir mais elles se faisaient à des taux complètement différents du taux de change officiel. En effet, ce dernier était évalué à 3,5 DL pour 1 USD en 1994 et à 3 DL pour 1 USD en 1998⁹⁶. À partir de 1999, les autorités libyennes ont essayé de mettre en place un nouveau régime des changes pour arriver à une convergence du taux officiel et du taux spécial vers la parité 1 DL = 1 USD. Dans un premier temps, il a procédé en février 1999 à l'instauration d'un taux de change spécial pour les dépenses personnelles des particuliers et les importations des entreprises privées libyennes. À cette période, 1e dollar américain (USD) équivalait à 1,60 dinar libyen. Mais la situation s'est encore aggravée car pendant les années 2000, le dinar libyen s'échangeait à 1,70 DL contre le dollar USD⁹⁷. Alors, le gouvernement a dévalué en janvier 2002, de 51 % le taux de change officiel du dinar que doivent utiliser l'État, les entreprises publiques libyennes et les entreprises commerciales étrangères. La parité du taux officiel était de 0,51 DL contre 1 USD en 2000⁹⁸. Il existait un double système de taux de change : le taux commercial qui s'appliquait aux entreprises individuelles ou privées ayant besoin de devises étrangères et le taux officiel qui s'appliquait aux transactions effectuées par les entreprises d'État.

Dans le cadre des réformes initiées après la période post embargo pour moderniser l'économie libyenne et la rendre plus attractive aux Investissements Directs Étrangers, la Banque Centrale libyenne a procédé à l'unification du taux de change en

⁹⁵ *ibid*

⁹⁶ « *Effets de l'embargo sur les finances extérieures de la Libye* », *Marchés Tropicaux*, 11 septembre 1998.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*

2002. Ces nouvelles réformes ont été saluées par le FMI dans son rapport de 2006 car, elles semblent avoir des effets positifs et cela aurait permis la disparition du marché parallèle de change. Selon le FMI, « *l'absence de pressions sur le taux de change à la suite de la mise en œuvre de la convertibilité du compte courant et à l'augmentation la libéralisation du commerce extérieur indique que le taux de change actuel du dinar libyen est globalement approprié* »⁹⁹.

7. L'inflation et le secteur informel

Les sanctions imposées au pays ont entraîné une hausse importante du taux d'inflation. L'inflation peut se définir comme un mouvement à la hausse, simultané et persistant, des prix de la plupart des produits et des facteurs ou encore une hausse généralisée des prix. Les causes de l'inflation sont multiples. L'inflation peut être favorisée par la demande. Il s'agit alors de l'accroissement de la demande des biens et services dans des proportions telles que la production et les canaux de distribution ne parviennent plus à suivre. Les prix s'ajustent donc vers le haut. L'inflation par l'offre de monnaie : se traduit par l'accroissement de la quantité totale de monnaie en circulation et sans changement de la vitesse de circulation¹⁰⁰. En Libye, l'inflation est due à la hausse de la demande. Cette situation s'explique par la diminution des importations, par l'incapacité du gouvernement à répondre aux besoins de sa population mais aussi par le détournement des biens destinés à la consommation par les proches du régime. Le taux d'inflation a atteint en 1993 une hausse de 42 % ensuite en 1994, il a atteint son niveau le plus élevé en passant à 50 %. Par la suite, il y a eu une contraction à partir de 1996. On est ainsi passé de 39 % en 1996 à 25 % en 1999. À la levée des sanctions, l'inflation s'est résorbée petit à petit et est passée de 18,5 % en 2000 pour chuter complètement à 8,5 % en 2001.¹⁰¹ En comparant le niveau d'inflation dans les années 1980 qui était de 1 % et les taux enregistrés dans les années 1990, on constate qu'il y a un impact direct des sanctions sur cette hausse des prix.

⁹⁹ FMI 2006

¹⁰⁰ Tulkens et Boland, *Fondements d'économie politique*.

¹⁰¹ Chevallier-Bellet, Béatrice, *La situation économique de la Libye depuis la suspension de l'embargo* ;

Taux d'inflation en Libye, 1991-1999.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taux d'inflation (moyenne annuelle), en %	22	17	42	50	27	39	25	24	25

Sources : Naaoush (1998) et PEE Tripoli (2001).

La hausse générale des prix combinée avec l'autorisation des commerces privés a entraîné l'expansion du marché noir et du secteur informel. Cette situation a entraîné la perte du contrôle de l'inflation par l'État. Les biens destinés à la consommation sont devenus rares et trop chers pour la grande partie de la population et pour survivre beaucoup, surtout les jeunes ont dû se tourner vers l'économie informelle.

Le secteur informel peut se définir comme « *l'ensemble des entreprises individuelles (en général non agricoles) produisant au moins en partie pour le marché, qui opèrent à petite échelle (en deçà d'un certain seuil d'emplois ; souvent 5 employés) et/ou qui ne sont pas enregistrées*¹⁰² ». Les activités issues de ce secteur échappent à toutes observations légales et institutionnelles et sont surtout présentes dans les pays en voie de développement et les pays pauvres. Les activités du secteur informel représentent le seul moyen de survie que détient la grande majorité de la population. L'économie informelle se traduit par le dédoublement de l'économie formelle. Chaque activité qui a lieu sur le marché formel a son équivalent sur le marché informel. Selon Bangbola, « *l'économie informelle est plus qu'un avatar de l'économie formelle* ». Dans la plupart des cas, elle est la réponse à la l'incapacité de l'État de répondre aux besoins sociaux et économiques de sa population. Dans ces pays, la grande majorité de la population est jeune. Plusieurs figures se dessinent dès lors : il y a la partie de cette jeunesse qui a eu accès à l'éducation et par conséquent représente une main-d'œuvre qualifiée, souvent très qualifiée mais, soit ne répond/correspond pas aux besoins du marché du travail, soit n'arrive pas à s'y insérer du fait du clientélisme

¹⁰² François Roubaud, « L'économie informelle est-elle un frein au développement et à la croissance économique ? », *Regards croisés sur l'économie* 14 (1 janvier 2014), <https://doi.org/10.3917/rce.014.0109>.

et de l'élitisme qui sévit dans les pays en développement. Mais encore, il y a la partie qui n'a pas eu accès à l'éducation mais qui représente quand même une main-d'œuvre conséquente, c'est-à-dire qu'elle peut et veut travailler. La seule solution qui s'offre à elle est donc de se lancer dans une activité informelle.

Selon le Bureau International du Travail (BIT), « *le secteur informel peut être décrit comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées* ». Ce sont souvent des entreprises familiales ou « *entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte* » qui n'emploient pas de salariés de manière continue, mais peuvent employer des aides familiales et/ou des salariés occasionnels, – des micro-entreprises ou « *entreprises d'employeurs informels* » qui emploient un ou plusieurs salariés de manière continue. Ce secteur offre des emplois occasionnels basés sur les liens de parenté ou les relations personnelles qui lient les participants et qui n'offrent aucune garantie en matière sociale et dont la durabilité n'est pas estimable. Les activités du secteur se situent hors du cadre fiscal, social et juridique et leurs comptabilités sont réduites aux « recettes - dépenses », des salariés non déclarés.¹⁰³ Il s'agit d'un réservoir de main-d'œuvre offrant la possibilité d'agir sur le taux de salaire du secteur formel dans le sens de la baisse¹⁰⁴. Le rapport du BIT sur le secteur informel le décrit comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ce même rapport souligne également ses aspects positifs. Il s'agit donc d'une économie qui peut s'avérer rentable, productive et créative. Le secteur formel présentant une forme d'inertie et de rigidité par rapport à la situation socio-économique des pays pauvres, l'informel offre de la flexibilité et de ce fait, l'économie informelle peut être considérée comme une forme dynamique et spontanée de régulation sociale¹⁰⁵.

Le Bureau International du Travail (BIT) présente sept critères pour caractériser les activités de l'économie informelle : *la facilité d'entrer, que ce soit sur*

¹⁰³ Yvon Pesqueux ; L'ÉCONOMIE INFORMELLE, UNE BONNE « MAUVAISE PRATIQUE » ? 2012/9 N° 228-229 | pages 217 à 229 ; Lavoisier | « Revue française de gestion », ISSN 0338-4551 ;

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Roubaud, « L'économie informelle est-elle un frein au développement et à la croissance économique ? »

*le plan des qualifications et des capitaux à engager, l'utilisation des ressources locales, la propriété familiale des entreprises, l'échelle restreinte des opérations, l'utilisation des techniques simples et le nombre réduit de travailleurs, des qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel, des marchés ou des transactions à l'abri de toute réglementation et sujets à la concurrence déloyale*¹⁰⁶. Certains auteurs ont essayé d'établir une typologie de l'économie informelle : l'économie informelle criminelle (drogues, armes) ; l'économie informelle illicite (contrefaçon, contrebande, fraude massive, blanchiment, corruption, prostitution) ; l'économie informelle orientée vers les coûts (qui « évite » les taxes et les charges sociales et qui se caractérise par la facilité d'entrée) ; une économie informelle comme réponse à la pauvreté.¹⁰⁷

Il y a trois approches qui permettent de comprendre les origines et les causes du secteur : l'approche « *dualiste* », l'approche « *structuraliste* », l'approche « *légaliste* ».¹⁰⁸ L'approche « *dualiste* » est basée sur un modèle de marché du travail dual, où le secteur informel est considéré comme une composante résiduelle de ce marché ne maintenant pas de lien avec l'économie formelle. Il s'agit d'une économie de subsistance qui n'existe que parce que l'économie formelle est incapable d'offrir des emplois en nombre suffisant. L'approche « *structuraliste* » quant à elle souligne les interdépendances entre les secteurs informel et formel ; selon cette approche d'inspiration marxiste, le secteur informel s'intègre dans le système capitaliste selon une relation de subordination ; en fournissant du travail et des produits à bon marché aux entreprises formelles, le secteur informel accroît la flexibilité et la compétitivité de l'économie. Et pour finir, l'approche « *légaliste* » qui elle, considère que le secteur informel est constitué de micro-entrepreneurs qui préfèrent opérer de manière informelle pour échapper à des régulations publiques jugées asphyxiantes. C'est une approche libérale qui s'oppose aux deux citées plus haut car, ici le choix de l'informel est volontaire et lié aux coûts excessifs de légalisation associés au statut formel et à

¹⁰⁶Yvon Pesqueux ; L'ÉCONOMIE INFORMELLE, UNE BONNE « MAUVAISE PRATIQUE » ? 2012/9 N° 228-229 | pages 217 à 229 ; Lavoisier | « Revue française de gestion », ISSN 0338-4551

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Roubaud, « L'économie informelle est-elle un frein au développement et à la croissance économique ? »

l'enregistrement¹⁰⁹. Parmi ces trois approches, celle qui correspond le mieux à notre cas d'étude est l'approche dualiste.

L'apparition de l'économie informelle en Libye fait suite à la dégradation de la situation socio-économique du pays. Vers la fin des années 1980 et tout le long des années 1990, l'État libyen a dû faire face à de nombreux défis et se retrouve incapable de fournir les biens nécessaires pour la satisfaction des besoins de la population. Le niveau de vie de la population se détériore de plus en plus et les mesures restrictives du gouvernement en matière d'importation ont été la source de graves pénuries alimentaires. On constate alors une énorme défaillance au niveau système de distribution de l'État.¹¹⁰ Les supermarchés géants du régime ne peuvent plus fournir les produits alimentaires dont les Libyens ont besoin. Devant son impuissance, le guide libyen décide lever l'interdiction qui a toujours pesé sur le commerce privé : une libéralisation partielle est ainsi autorisée. Cette mesure a servi de fer-de-lance à l'établissement du secteur informel dans le pays. Le commerce informel en Libye se concentre sur deux secteurs : le marché des devises et le marché des biens alimentaires.

Les Libyens qui détenaient un grand pouvoir d'achat se déplaçaient dans les pays voisins comme le Malte, l'Égypte, la Tunisie pour acheter les denrées alimentaires devenues rares en Libye afin les revendre ensuite dans leur pays. Cette situation était favorable au début (1988-1995) mais, très vite, la monnaie libyenne s'est fortement dépréciée rendant les produits étrangers inaccessibles et les biens subventionnés sur le territoire libyen très accessibles aux étrangers. Alors, les commerçants étrangers (tunisiens, égyptiens, etc.) ont repris le flambeau. Ils vont acheter lesdits produits qui étaient à leur portée. Les intermédiaires du pouvoir (les responsables politiques libyens) vont alors tirer profit de la situation en détournant les produits subventionnés puis en les vendant sur le marché noir aux commerçants. Pour assurer les transactions, les commerçants étrangers doivent acquérir des dinars libyens et la seule façon de le faire est de recourir au marché noir (dans les souks, aux frontières, etc.), car les taux officiels pratiqués par les banques ne sont pas favorables et réduisent les

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ Luis Martinez, « Libye : la conversion d'un « État terroriste » », *Critique internationale* no 25, n° 4 (2004): 19- 28, <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2004-4-page-19.htm>.

marges de bénéfices.¹¹¹ Au marché noir 1 dinar tunisien s'échange contre 3 dinars libyens au lieu de 1 officiellement, et une livre égyptienne contre un dinar libyen.¹¹²

Pendant les années 1990, près de 75 % des travailleurs travaillaient pour l'État or, le salaire moyen d'un fonctionnaire s'élevait à 250 dinars¹¹³. À cause de la raréfaction des biens destinés à la consommation, l'hyperinflation et la dévaluation constante de la monnaie, la satisfaction des besoins les plus élémentaires a été rendue impossible. Alors dans les familles, les plus jeunes et surtout les plus courageux se sont lancés dans le trafic de produits prohibés ou non disponibles dans leur pays souvent des marques européennes et américaines pour les vendre au marché noir. Les jeunes Libyens embarquent par bande de quatre ou cinq sur des bateaux et entrent à Malte sans visa. Au cours de leur trajet en Libye, ils doivent payer des pots-de-vin aux contrôleurs. Le commerce informel surnommé « trabendo »¹¹⁴ a permis à une partie de la jeunesse d'avoir accès à une certaine autonomie économique. C'est une activité lucrative et valorisante.

L'économie informelle, loin de représenter un manque à gagner pour l'État libyen comme c'est le cas dans certains pays a été au contraire très utile pour le régime en place. Elle remplit les fonctions que le gouvernement ne pouvait plus remplir. D'après Luis Martinez, « *le commerce informel a servi de soupape de sécurité* »¹¹⁵ pour la Jamahiriya en assurant sa fonction première qu'est la redistribution. Il a aussi permis aux « *associés* » (fonctionnaires) d'augmenter leur pouvoir d'achat. Par exemple, certains fonctionnaires comme les agents de douanes survivaient grâce aux pots-de-vin que les jeunes leur payaient lors de leurs voyages d'approvisionnement dans les pays limitrophes. Sur les jeunes, les trabendos ont eu un important impact socio-économique leur procurant un revenu. Pour le reste de la population, le commerce informel a permis de leur procurer des produits essentiels qui n'étaient plus disponibles.

De tout ce qui précède, on constate que les sanctions imposées au pays n'ont pas eu un effet important sur sa principale source de revenus, mais, les impacts

¹¹¹ Martinez, Luis ; *Libye : transformations socio-économiques et mutations politiques sous l'embargo* ;

¹¹² Ibid.

¹¹³ Vandewalle, *A history of modern Libya*.

¹¹⁴ Martinez, Luis ; *Libye : transformations socio-économiques et mutations politiques sous l'embargo* ;

¹¹⁵ Ibid.

sur le niveau de vie de la population ont été considérables. Cependant, les sanctions n'ont en réalité fait qu'aggraver une situation socio-économique qui existait déjà. Les autorités libyennes ont tenté des réformes tardives afin de corriger la situation socio-économique mais, ces réformes n'étant restées que superficielles n'ont pas eu le temps d'aboutir et de porter leurs fruits.

Dans le chapitre suivant, nous allons procéder à une analyse de l'économie jordanienne et de nouvelles réformes initiées en vue de la libéralisation de l'économie.

Chapitre III : L'économie jordanienne et les réformes économiques

I. Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et les réformes

En 1989, les institutions financières internationales acceptent de venir en aide à l'État jordanien. Le Fonds Monétaire International (FMI) lui accorde alors un crédit de 125 millions de dollars¹¹⁶ et la Banque Mondiale (BM) lui octroie un prêt de 100 millions sur deux ans¹¹⁷. Ces différents prêts sont conditionnés. L'État bénéficiaire doit s'engager à effectuer une réforme profonde de son économie et de ses institutions par la mise en œuvre de mesures d'austérité. De façon générale, à travers les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), les Institutions Financières Internationales (IFI) imposent des réformes telles que : une discipline budgétaire impliquant la suppression des subventions sur le prix de biens de consommation, une réorientation des priorités des dépenses publiques, une réforme fiscale, un élargissement de l'assiette fiscale et une réduction des taux marginaux d'imposition, la libéralisation des taux d'intérêt, un taux de change compétitif, la libéralisation des échanges, la libéralisation des investissements directs étrangers entrants, la privatisation des entreprises publiques¹¹⁸, dans le but d'assainir l'environnement macroéconomique, de réduire les dépenses publiques et de stimuler à moyen/long terme une croissance économique durable dans les pays bénéficiaires d'aide.

Le premier accord négocié entre les IFIs et les autorités jordaniennes visait pour objectif, le maintien de la stabilité monétaire et du taux de change, réussir à atteindre une croissance réelle de 4 %, réduire le déficit budgétaire et trouver les sources de revenus internes¹¹⁹. Cette première série de réformes a eu lieu dans un contexte domestique et régional tendu (guerre du Golfe, soulèvement populaire contre

¹¹⁶ Ryan, *Jordan in transition*.

¹¹⁷ Ryan.

¹¹⁸ Yusuke Kawamura, « Structural adjustment and social protection in the Middle East and North Africa: food subsidies in Jordan », *Contemporary Arab Affairs* 8, n° 1 (2 janvier 2015): 81- 95, <https://doi.org/10.1080/17550912.2014.976405>.

¹¹⁹ Ibrahim, S. *The process of economic reform in Jordan 1990-2005*; Center for Strategic Studies, University of Jordan.

la mise en œuvre des réformes) ce qui, en partie, n'a pas permis la pleine réussite des mesures. Néanmoins, les résultats obtenus par les autorités jordaniennes ont été encourageants, de sorte que le FMI et la Banque Mondiale ont accepté négocier un nouvel accord avec le royaume à partir de 1996.

Sous le roi Hussein, la mise en application des Programmes d'Ajustement Structurel a permis d'améliorer la situation du pays (réduction de la dette publique et de la balance commerciale) mais est restée insuffisante, car les PAS n'ont pas permis d'amorcer un réel développement économique. L'inefficacité de certaines réformes se justifie dans un premier temps par le fait que les groupes d'élite conservateurs proches du roi ont contribué activement à freiner leur mise en œuvre. En effet, les ajustements requis auraient touché (nuisaient à) leurs intérêts personnels et politiques¹²⁰. De plus, certaines mesures comme les tentatives de suppression des subventions sur certains produits comme la nourriture et l'essence ont entraîné des vagues de violences dans le pays plus précisément au sein des tribus qui soutiennent habituellement la monarchie.

II. Les différents secteurs libéralisés et les entreprises publiques cédées en Jordanie

La libéralisation en Jordanie était jugée nécessaire au même titre que les différentes autres réformes menées par les autorités. Mais, sous le règne du roi Hussein, le processus n'a pas reçu l'adhésion des élites proches du pouvoir qui voyaient leurs intérêts menacés et a donc été délaissé. À la mort de ce dernier en 1999, son successeur Abdallah, dans une volonté de « modernisation », s'est entouré d'acteurs politiques moins conservateurs, plus réformateurs. Avec le nouveau souverain, les idéaux promus par les nouveaux groupes d'intellectuels, les professionnels de la classe moyenne, les entrepreneurs et les partisans des réformes libérales sont mieux pris en considération.¹²¹ Il s'est donné pour mission de promouvoir l'expansion du secteur privé, a adopté des politiques visant à abolir les réglementations concernant les

¹²⁰ Ibrahim Saif; "The Political Economy of Governance in the Euro-Mediterranean Partnership; The Process of Economic Reform in Jordan 1990-2005", Go-EuroMed Working Paper 0709;

¹²¹ Shizuka Imai, « Economic and Trade Liberalization in Jordan: An Analysis of Policy Orientation in the 2000s », *Kyoto Working Papers on Area Studies: G-COE Series* 125 (janvier 2012): 1- 20, <https://repository.kulib.kyoto-u.ac.jp/dspace/handle/2433/155720>.

Investissements Directs Étrangers. Des efforts importants ont été fournis par ce dernier et son gouvernement pour libéraliser le commerce et privatiser les entreprises publiques.

1. Libéralisation économique

La libéralisation du commerce dans le Royaume a fait suite à son entrée dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en avril 2000. Les réglementations concernant les politiques commerciales ne facilitaient pas les échanges commerciaux. Des réformes menées ont consisté en la suppression des barrières tarifaires et non-tarifaires (permis d'importation par exemple), ce qui a été fait en 2001. En 2003, les droits de douane ont été supprimés sur plus de 240 biens destinés à l'exportation¹²². Le pays a également négocié des accords de libre-échanges avec les États-Unis, les membres de l'Union Européenne (UE) ainsi que d'autres partenaires commerciaux. En 2000, un nouvel amendement a été ajouté à la loi de 1995 portant sur la promotion des investissements. Cette nouvelle disposition prévoit la mise en place de certaines incitations fiscales pour un certain nombre d'investissements. Elle favorise également les investissements dans les zones non développées (investir dans ces zones permet de bénéficier d'une exonération élevée sur les impôts pendant les dix premières années) et dans les secteurs comme l'agriculture, les transports, l'hôtellerie etc.¹²³

Avec la signature du Traité de paix avec Israël en 1994, le programme des « Zones Industrielles Qualifiées » (ZIQ) a été initié entre les États-Unis, Israël et la Jordanie. Certaines régions du pays ont été désignées comme des « Zones Industrielles Qualifiées » et grâce au partenariat, les produits fabriqués dans ces zones peuvent être exportés vers les États-Unis sans restriction douanière. Plusieurs « Zones Industrielles Qualifiées » ont été créées : trois publiques et onze privées. Les accords de libre-échanges ont été conclus avec les États-Unis en octobre 2000 ce qui a permis un accès facile des produits jordaniens au marché américain en éliminant progressivement et sur une période de dix ans les droits douaniers sur les biens. D'autres accords ont été signés avec l'Union Européenne (UE) et les États membres de l'Espace Économique

¹²² Imai.

¹²³ Ibid.

Européen (EEE). L'Accord Euro-méditerranéen signé en 2002 promeut la coopération économique et la libéralisation des échanges entre l'UE et la Jordanie. Il permet l'établissement d'une zone de libre-échanges sur une période de transition maximum de 12 ans et pour abolir les droits de douane et les restrictions quantitatives sur les exportations jordaniennes vers l'UE. D'autres accords ont été également signés avec des pays comme le Canada et le Singapour. Au niveau régional, étant membre de la Ligue Arabe, le pays a adhéré à la zone arabe de libre-échange. Ceci l'oblige en effet à réduire graduellement ces droits douaniers, ce qu'il fit en 2005.¹²⁴ L'adhésion à tous ces accords de libre-échanges a permis au pays de s'ouvrir progressivement au monde et d'augmenter les exportations.

Les exportations du Royaume ont augmenté avec les nombreux accords cités dans le paragraphe précédent. Les principales importations concernent l'industrie des produits chimiques qui occupe la première place. L'industrie chimique jordanienne exporte vers 80 pays à partir des années 2000 et compte pour 43 % des exportations¹²⁵. Les principaux produits exportés sont les engrais qui sont fabriqués à partir de potasse et de phosphates extraits en Jordanie et sont exportés vers l'Inde et l'Indonésie ; et les produits pharmaceutiques vers l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Algérie. La valeur totale de ces exportations en 2009 s'élevait à 1,2 milliard de JD. Ensuite, à la deuxième place des exportations, on trouve l'industrie du textile composée d'articles de vêtements et d'accessoires vestimentaires. Cette industrie s'est rapidement développée grâce à l'instauration des « Zones Industrielles Qualifiées ». Avant l'instauration de ces zones, l'industrie du textile en Jordanie ne comptait que pour 6 % des exportations avant les années 2000. Cependant, avec les différentes réformes, la part de cette industrie a doublé et est passée de 96 millions de JD en 2000 à 226 millions de JD en 2001, et le taux de croissance annuel au cours de la décennie a été de 32,5 pour cent.¹²⁶ En 2009, la valeur des exportations de textiles s'élevait à environ 610,2 millions de JD en 2009. Ces produits sont exportés principalement vers les États-Unis et Israël. À la troisième place des exportations se trouvent les produits constitués principalement de phosphate. Ils sont exportés vers plus de 50 pays dont principalement l'Inde et l'Indonésie.

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ Ibid.

Pendant longtemps, le secteur des services a été le principal secteur de l'activité économique en Jordanie. Ce secteur contribuait à hauteur de 70 % du PIB du royaume au début des années 90, alors que le secteur agricole tournait autour d'environ 10 % la part du secteur industriel était minime.¹²⁷ Mais avec la crise à la fin des années 80, il était nécessaire de promouvoir le développement de l'industrie dans le pays. À partir des années 90, le gouvernement a adopté une nouvelle politique industrielle qui offre un cadre réglementaire pouvant attirer et faciliter les investissements. Mais, c'est réellement à partir des années 2000 avec le nouveau roi que l'on peut constater un réel essor des activités manufacturières. La création de cités industrielles comme celui d'Aqaba (Aqaba International Industrial Estates) au sein desquelles, les investisseurs peuvent avoir droit à des incitations fiscales ou des avantages en matière sociale (*l'exonération de deux ans sur les impôts sur le revenu sur les services sociaux et l'exonération totale et permanente des impôts fonciers et fonciers*); couplé avec la mise en place des « Zones Industrielles Qualifiées » ont attiré les investissements et ont permis l'essor du secteur industriel. Le pays disposait au début des années 2000 approximativement de 120 sous-secteurs industriels. Grâce aux réformes et aux assouplissements, 77 sous-secteurs étaient opérationnels et 69 parmi eux arrivaient à exporter leur production¹²⁸.

2. La privatisation des entreprises publiques

En Jordanie comme dans la plupart des pays du Moyen-Orient, la privatisation des entreprises publiques s'est imposée dès les années 1990. Bon nombre des entreprises publiques du royaume ont prouvé leur inefficacité en termes de fourniture de service public, en termes de déficit au niveau de leur finance mais aussi avec la dilapidation des fonds publics au sein de la plupart. Ces entreprises étaient très endettées, enregistraient d'énormes pertes et participaient largement au déficit budgétaire du pays. Avec les défis économiques que les autorités doivent surmonter, il était plus que nécessaire de céder ces entreprises à des investisseurs

¹²⁷ Ryan, Curtis R. "Peace, bread and riots: Jordan and the international monetary fund. Middle East Policy" 6:2 (October 1998), p. 54-66. Published by Wiley-Blackwell.

¹²⁸ Shizuka Imai; Economic and Trade Liberalization in Jordan: An Analysis of Political Orientation in the 2000s Kyoto Working Papers on Area Studies No. 127 JSPS Global COE Program Series 125 In Search of Sustainable Humanosphere in Asia and Africa January 2012.

privés afin de les restructurer pour les rendre plus efficaces, mais aussi pour réduire la part du budget qui était alloué à ces entreprises et élargir l'assiette fiscale du pays. Les buts de la privatisation en Jordanie sont entre autres : l'optimisation de l'efficacité, la productivité et la compétitivité des projets en activant les forces du marché, la suppression d'éléments de déséquilibre et des distorsions économiques, la mobilisation de l'épargne intérieure et l'attraction des investissements étrangers en ouvrant les marchés et en abolissant le monopole de l'État. Pour cela, une unité spéciale composée de plusieurs ministres et présidée par le Premier ministre de l'époque a été créée en 1996. Il s'agit de l'*Executive Privatization Unit* qui aura désormais pour rôle la supervision du processus de privatisation des sociétés publiques¹²⁹. Dans un premier temps, cette cellule spéciale a effectué la sélection des entreprises à privatiser, la sélection de la méthode de privatisation qui convient à ces dernières, la préparation des offres et l'évaluation des propositions d'offre.¹³⁰

Mais, il a fallu attendre le début de l'an 2000 pour qu'un cadre législatif spécifique (la loi n° 25 portant sur la privatisation) soit établi dans le royaume. Cette loi pose les bases légales sur lesquelles doit se baser le processus de privatisation, qui faciliteront sa mise en œuvre et apporteront transparence et clarté dans les procédures. La loi n° 25 crée la Commission Exécutive de Privatisation pour remplacer l'*Executive Privatization Unit*.¹³¹ Cette nouvelle commission sera composée de membres du gouvernement et de certains chefs de département tel que : le Premier ministre, le ministre des Finances, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le Ministre du Plan, le Ministre de Justice, le gouverneur de la Banque centrale de Jordanie et du président de la Commission Exécutive de Privatisation (CEP).¹³² Un des buts les plus importants du CEP est d'étudier les projets de privatisation et de suivre la mise en œuvre d'opérations de restructuration et de privatisation. Les autorités jordaniennes se sont procuré les conseils d'un cabinet-conseil allemand Fitchner pour les aider dans la réalisation du projet de privatisation. Ce cabinet a réalisé une étude sur la stratégie de privatisation des sociétés de production et de distribution a été préparée en décembre 2002. Cette étude tient compte des entreprises à privatiser, émet

¹²⁹ Imai, « Economic and Trade Liberalization in Jordan ».

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Ibid.

¹³² Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

des recommandations sur le développement du cadre réglementaire et juridique et conseille sur les méthodes efficaces pour attirer les investissements nationaux et étrangers.¹³³ Avec le nouveau cadre légal et les différentes politiques mis en place, les différentes expertises le processus de privatisation en Jordanie s'est déroulé avec succès et la grande majorité des entreprises publiques ont été cédées en tout ou en partie à travers différentes méthodes de privatisation.

Les entreprises de très grandes tailles ont été scindées (fragmentation) en plusieurs parts et mises en vente. Par exemple, Société des transports publics (Public Transport Company) a été fragmentée en quatre unités en suivant le modèle de concession en vertu d'un accord de type concession. Son exploitation a été confiée à des entreprises locales de transport pendant 10 ans avec trois entreprises locales pour opérer sur les lignes intérieures de bus de la municipalité du Grand-Amman. Une autre grande entreprise publique a été vendue à plusieurs acquéreurs en janvier 2000 grâce à une vente mixte. Il s'agit de la Jordan Telecommunications Corporation dont 40 % des actions ont été vendues au consortium Arab Bank / France Telecom, 1 % à la Caisse d'épargne des salariés, 8 % à la Société de sécurité sociale. Le 15 septembre 2000, MOBILECOM, une société de téléphonie cellulaire détenue à 100 % par JTC est créée et a commencé ses opérations. Les parts restantes de la société ont été progressivement vendues à travers d'activités boursières. La compagnie a été introduite en bourse et 70 % des actions (ce qui équivaut à environ 10,5 % du capital de la société) mises en vente sur le marché boursier ont été vendues. L'État jordanien ne possède alors que 41,5 %. Une autre grande société publique La « *Electricity Power Authority* » a d'abord été convertie en la « *National Electricity Power Society* », détenue alors à 100 % par le gouvernement. Les activités de cette entité ont été divisées en trois : production, distribution et transport. Les deux premières à savoir la production et la distribution ont été privatisées et les activités relatives au transport et de contrôle électrique sont restées la propriété de l'État jordanien. L'une des plus grandes privatisations du royaume est la privatisation du port d'Aqaba. Elle s'est faite par la division des différentes activités et des différents services portuaires en différentes unités distinctes puis, la majorité de ces unités ont été privatisées à savoir : la gestion, l'exploitation et la maintenance. Le gouvernement conserve néanmoins les activités de supervision, la propriété des installations. Les activités de la Compagnie Arabe de

¹³³ Ibid.

Potasse ont aussi été privatisées suivant la même démarche. Le gouvernement a cédé 50 % de ses parts à la société canadienne « Saskatchewan ¹³⁴ ».

Le processus de privatisation n'a profité qu'à une petite partie de la population, en posant un cadre légal, en créant une commission composée de différentes autorités du pays et en se payant l'expertise d'experts. La Jordanie a réussi à privatiser une grande partie de ses entreprises publiques. Le pays a été salué par la Banque Mondiale pour la réussite de son projet de privatisation qui a été le « *plus réussi du Moyen-Orient* ». En 2003, environ 1,2 milliard de dollars (16 % du PIB) ont été obtenus grâce à la cession des parts de l'État dans les entreprises publiques. Le produit issu de la privatisation devrait être investi dans un fonds spécial pour ensuite servir à rembourser les dettes des différentes sociétés privatisées et à financer des projets de développement.¹³⁵ En plus de décharger l'État du poids économique que représentaient ces immenses entreprises publiques, la privatisation a permis de créer de nouvelles sources de revenus fiscales. L'État n'aura plus à subventionner ces entreprises, à financer leur déficit. Les nouveaux acquéreurs se devront de payer les impôts et taxes, ce qui représente une source de revenus conséquente que le gouvernement pourrait ensuite investir dans d'autres domaines.

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ Ibid.

Chapitre IV : Analyse des réformes économiques

I. Le cas libyen

1. Les limites de la redistribution et rupture du contrat social

Le régime libyen fonde à ses débuts les bases de son économie sur le socialisme. La richesse produite dans le pays revenait au peuple et l'accumulation de richesses était interdite, l'économie de marché aussi. Le Guide libyen avait pris le soin d'énoncer dans le Livre vert les besoins essentiels de la population qui seront satisfaits par l'État des masses. Le pays ne produit presque pas des biens destinés à la consommation et donc, la grande partie des biens de consommation était importée et c'était le gouvernement qui détenait le monopole des importations. Le contrat social consistait au fait que l'État procurait à la population le moyen de subvenir à ses besoins. Dans les années 1970, on assiste à la création de supermarchés d'État encore appelés « marchés populaires » qui fournissent les produits à des prix bas car subventionnés.¹³⁶ Pendant plusieurs années le système a bien fonctionné car ses marchés populaires étaient relativement approvisionnés. Dès la fin des années 80 et courant les années 90, il y a la somme de plusieurs éléments qui n'ont plus permis au régime d'honorer ses engagements envers la population. Dans un premier temps, la population libyenne n'était pas la même qu'au début de la révolution. Elle avait largement augmenté passant à 5,6 millions d'habitants en 1995¹³⁷. Puis il y a la limitation des importations imposée par les sanctions et l'isolement du pays qui ont entraîné l'utilisation de la voie terrestre pour l'importation des marchandises, ce qui coûte plus cher. De plus, les autorités face au déficit de la balance des paiements, ont préféré ne pas augmenter la dette extérieure du pays mais ont favorisé la réduction des importations. Tous ces faits ont posé le problème d'approvisionnement des supermarchés d'État. Les marchés populaires sont vides ; l'État incapable d'assurer la fourniture des biens de premières

¹³⁶ Luis Martinez, « Libye : les usages mafieux de la rente pétrolière », *Politique africaine* N° 125, n° 1 (15 décembre 2012): 23- 42, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-23.htm>.

¹³⁷ Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

nécessités, l'interdiction du commerce de détail a été levée, permettant l'ouverture des petits commerces privés.

L'économie du pays n'étant pas soumise aux règles du marché, elle était très peu efficace car caractérisée par une faible productivité et des coûts extrêmement élevés d'une main-d'œuvre presque exclusivement étrangère dans tous les secteurs¹³⁸. L'introduction des règles du marché crée inmanquablement des disparités de revenus, disparités plus accentuées dans les économies dirigées comme celle de la Libye. On assiste le plus souvent à des conflits entre les citoyens sur l'accès aux ressources économiques. Une importante série de décisions était centrée sur l'introduction d'entreprises « Tashrukiyya » (autogestion) qui permettaient la création de coopératives. Environ 140 petites et moyennes entreprises avaient été créées en moins d'un an. La plupart des Tashrukiyyas établis au début des années 1990 ont opéré dans le secteur de distribution et la vente des produits pétroliers. Affiliés à la BOMC, ils étaient dirigés par des personnes sans expérience en matière de gestion d'entreprise. Ces entreprises qui n'ont pas pu honorer leurs obligations de prêt envers la BOMC ainsi que leurs paiements des frais de sécurité sociale et d'impôts. Cette mauvaise gestion va coûter à BOMC entre 7 et 8 millions de LD par an, coût qui sera porté par les fonds publics.¹³⁹

Notons qu'environ 70 à 75 % de la population active du pays étaient des employés de l'État. Parmi eux, très peu voulaient prendre le risque de laisser leur emploi public pour lequel ils avaient l'assurance d'un revenu régulier pour entreprendre¹⁴⁰. De plus, peu de personnes étaient capables de rassembler les moyens financiers pour entreprendre. Les intermédiaires entre le pouvoir et le peuple ont saisi l'ouverture du commerce pour s'enrichir grâce à leur accès facile aux fonds (prêts bancaires) et aux biens destinés à l'approvisionnement des marchés populaires. Les étrangers notamment les Égyptiens, les Tunisiens et autres ont aussi saisi cette opportunité pour fructifier leurs gains. Ces deux groupes d'individus ont été les principaux acteurs ayant favorisé l'émergence et le développement du marché noir dans le pays. Les premiers avaient accès aux fonds et les seconds pouvaient s'en procurer facilement contrairement, au Libyen moyen. Sur ce marché les spéculations

¹³⁸ Vandewalle, *A history of modern Libya*.

¹³⁹ Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

¹⁴⁰ Luis Martinez, « Nouvelle Libye ? », *Outre-Terre* n° 20, n° 3 (2007): 253- 62, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2007-3-page-253.htm>.

tournaient autour des biens de premières nécessités et la vente de la devise locale puisque le pays a souffert de pénuries de devises pendant toute la période des sanctions multilatérales. Cette situation a entraîné une flambée des prix et une perte du pouvoir d'achat chez les fonctionnaires. Face aux difficultés financières qui se présentaient aux autorités, ils ne pouvaient se permettre d'augmenter les salaires, qui parfois étaient payés en retard.

Face à toutes ces difficultés financières, l'État n'était pas non plus capable de financer les projets de développement ou se devait de réduire ses investissements. Les investissements nationaux ont été pratiquement stoppés ainsi que les subventions sur les denrées alimentaires telles que le thé, la farine, le sel et le blé. Mais devant la précarité grandissante chez la population, les priorités du gouvernement allaient dans d'autres sens. Le régime n'a pas par exemple voulu réduire ses dépenses militaires qu'il payait par troc en échangeant directement une partie de son pétrole brut. Un certain nombre de projets étaient également payés par troc¹⁴¹.

2. Les problèmes structurels

La prise de conscience des autorités libyennes quant au besoin de réformer l'économie du pays a réellement commencé entre la fin des années 80 et le début dans les années 90 avec les sanctions unilatérales et multilatérales et à leurs conséquences sur la société. Mais les différentes initiatives prises par les autorités se sont heurtées à des problèmes structurels dus au caractère socialiste du pays. Premièrement, l'absence d'institutions politiques fortes pour soutenir les réformes. La libéralisation économique confrontait le régime à plusieurs défis. Il s'avéra nécessaire de procéder à la création de nouvelles institutions qui auraient pour tâche de réglementer et rendre plus transparentes les transactions économiques, d'introduire les mécanismes du marché, favoriser l'accès aux ressources et contenir toutes les retombées socio-économiques et politiques des nouvelles mesures.¹⁴² Ensuite, il aurait été également

¹⁴¹ Ronald Bruce St John, review of *Review of Libya since Independence: Oil and State-Building*, par Dirk Vandewalle, *Middle East Journal* 54, n° 3 (2000): 475- 76, <https://www.jstor.org.proxy.bib.ucl.ac.be/stable/4329520>.

¹⁴² Otman et Karlberg, *The Libyan Economy*.

nécessaire de réformer les institutions ayant pour objectif principal la redistribution les revenus collectés par l'État. Comme le but des réformes était d'introduire des mécanismes de marché, un vrai travail aurait dû être fait par les dirigeants du pays pour créer des institutions réglementaires et administratives fonctionnelles qui pourraient soutenir une économie de marché.

Ils auraient pu mettre sur pieds des administrations capables de fournir aux investisseurs nationaux comme étrangers des informations et des incitations économiques, un système juridique capable d'appliquer efficacement les réglementations. Le système politique n'a pas permis une véritable organisation et le développement bureaucratique. Il y avait une certaine contradiction entre les discours que ce dernier tenait et les dispositions légales prises par le CGP. Car même si le discours était en faveur de la libéralisation, l'État voulait en quelque sorte maintenir son monopole dans l'économie et son caractère socialiste. De plus, les domaines d'activités pouvant accueillir les investissements privés et les fonds à investir étaient non seulement limités, mais les investisseurs devaient avoir l'autorisation du congrès général du peuple qui se réunissait une à deux fois par an et très brièvement pour statuer sur l'ensemble des problèmes du pays. À tout cela s'ajoutent la lourdeur et la lenteur administrative. La plupart des textes adoptés et les lois n'ont jamais été mises en œuvre bien que certains commerçants privés soient revenus, méfiants, et à contrecœur, pour rouvrir leur entreprise. Les réformes ne fonctionnent pas en raison des inefficacités de l'économie, de la corruption endémique et de l'impact croissant des sanctions multilatérales. Mais les défis pour les mécanismes économiques et politiques du pays étaient énormes après des décennies de centralisation et de manque de réglementation.

La première partie des réformes économiques a eu lieu au milieu des années 1990 pendant que les sanctions américaines et onusiennes frappaient le pays. Cette situation a constitué un frein pour la mise en œuvre des nouvelles politiques. On a noté un peu plus haut que le besoin de diversifier l'économie a emmené les autorités à prendre des mesures pour libéraliser l'économie et attirer les investissements étrangers. Différentes dispositions légales et administratives (incitations fiscales par exemple) ont été prises pour rendre le pays attrayant aux yeux du monde. Malheureusement, les sanctions qui pesaient sur le régime n'encourageaient pas les

investisseurs à sauter le pas. De plus, le caractère imprévisible du dirigeant était aussi un facteur déterminant.

La limitation des fonds à investir dans le pays et les restrictions concernant les importations des biens destinés au fonctionnement de l'industrie pétrolière ont aussi joué un rôle dans le ralentissement de la production pétrolière. Les infrastructures destinées à l'exploitation des hydrocarbures dans le pays datent pour la plupart d'avant la révolution de 1969. Elles ont en grande partie été installées par les grandes compagnies américaines présentes sur le territoire à cette époque. Avec la nationalisation et le départ de ces dernières, ces infrastructures n'ont pas été modernisées pendant les vingt années qui ont suivi¹⁴³. Malgré la place prépondérante de l'industrie du pétrole dans l'économie du pays, elle est restée embryonnaire. L'essentiel des infrastructures d'exploration, de forage et les pipelines a été construit sous la monarchie du roi Idriss par les compagnies telles que Esso, Oasis, Mobil, BP entre autres. Elles ont construit des pipelines reliant les principaux champs pétrolifères (Zelten, Raguba, Waha, Sarir etc.).¹⁴⁴

L'unique réalisation majeure de la National Oil Company est la construction entre 1976-1980 de pipelines permettant de relier les champs pétrolifères de l'ouest du pays aux terminaux (Marsa El Brega, Es Sidra, Ras Lanouf, Harega, Zueitina).¹⁴⁵ Les politiques adoptées par le régime n'ont pas permis de créer une industrie susceptible de fournir les matériaux et la technologie nécessaires au développement du secteur des hydrocarbures. Par conséquent, le besoin d'optimiser et d'augmenter les capacités de production dans le secteur des hydrocarbures nécessitait d'énormes investissements et l'importation à la fois de technologies et de matériaux modernes. Une grande partie du secteur pétrolier libyen avait donc un besoin urgent de modernisation car certains des champs étaient en production depuis les années 50 se détérioraient inévitablement par manque d'investissement de la part des autorités, et avaient besoin de nouvelles technologies de récupération¹⁴⁶. Ceci n'étant pas possible avec les sanctions qui pesaient sur le pays. Il était difficile pour le gouvernement d'acquérir des pièces de rechange nécessaires. Alors, devant

¹⁴³ Martinez, « Libye », 15 décembre 2012.

¹⁴⁴ St John, « Review of Libya since Independence ».

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Ibid.

l'incapacité de se procurer officiellement les pièces, les autorités ont été contraintes de se procurer certaines pièces (souvent pas très efficaces) au marché noir à des prix plus élevés comparativement aux prix du marché international ou encore d'utiliser des technologies secondaires d'extraction et de production¹⁴⁷. Le régime libyen n'est plus alors en mesure de moderniser de ses raffineries, ce qui a rendu impossible la production de plus d'essence pour la consommation intérieure. Le pays a donc dû se servir de ses réserves étrangères de plus en plus rares pour acheter des carburants à l'étranger plutôt que de pouvoir utiliser son propre brut de meilleure qualité pour produire des carburants plus lucratifs¹⁴⁸.

Cette situation justifie également l'échec de la campagne EPSA III débutée en 1988. Rappelons que cette campagne avait pour objectif l'exploration de nouveaux gisements dans des régions où l'accès aux puits n'était pas facile. Pour inciter les compagnies pétrolières, les autorités avaient proposé un plan de partage de la production plus avantageux (le quota) et même un partage à 50/50 des coûts d'explorations. Ces avantages ont réussi à attirer des compagnies pour de nouvelles explorations cependant, la majeure partie n'était pas productive. La plupart des compagnies étaient des entreprises européennes. Et, parmi les compagnies européennes, il y en avait beaucoup qui ne disposaient pas de l'expertise, des connaissances technologiques et de la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les activités d'exploration.¹⁴⁹ Elles étaient pour la plupart des petites et moyennes entreprises avec des capacités de production limitées. Ces sociétés étaient le plus à la recherche de projets simples avec des retombées à court terme et pas des accords plus complexes avec des objectifs à long terme qu'espérait le gouvernement. Par conséquent, la production pétrolière libyenne est restée stagnante.¹⁵⁰

¹⁴⁷ Vandewalle, *A history of modern Libya*.

¹⁴⁸ St John, « Review of Libya since Independence ».

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ Ibid.

3. Corruption et clientélisme

Le régime libyen comme les régimes autoritaires néo-patrimoniaux était aussi miné par des pratiques telles que l'appropriation des fonds publics par les élites proches du pouvoir, le favoritisme envers certains groupes sociaux loyaux envers le régime et une violence structurelle envers les groupes qui s'opposent audit régime. En Libye, les tribus proches du guide Qadhadhfhah, Warfalla sont favorisées lors de la redistribution¹⁵¹. Les revenus issus de l'exploitation du pétrole échappaient à tout contrôle et ont permis la construction de réseaux informels qui en assurant la stabilité du régime, avaient accès direct à la redistribution de la richesse. Les acteurs de ses réseaux étaient des instruments puissants au service de groupes minoritaires organisés et armés qui disposent d'énormes ressources économiques et qui étaient capables de contrôler les segments les plus importants de la société au niveau local et national. La redistribution des revenus du pays se faisait principalement pour maintenir la loyauté d'un large éventail de coalitions et pour maintenir et consolider l'appareil militaire. Une partie de ce revenu était dédiée au financement de projets à l'étranger.¹⁵² Au milieu des années 80, face à l'émergence de nouveaux acteurs grâce à la réforme sur les droits de propriété, l'accès aux ressources est devenu possible pour d'autres groupes ce qui rend vulnérable le régime. Par la suite, afin de consolider son pouvoir, le régime s'est mis à récompenser les groupes sociaux les plus loyaux.

Les clans proches du pouvoir avaient accès aux ressources à travers trois institutions : les appareils sécuritaires, la National Oil Company et la Libyan Arab Foreign Investment Company (Lafico). Les membres des comités révolutionnaires et des dispositifs sécuritaires les militaires et les entrepreneurs ayant des liens étroits avec l'armée ont accumulé des fonds au travers du système de redistribution des biens et produits mais aussi, avec la libéralisation du commerce et la perte du monopole des importations par l'État, ces derniers ont eu la quasi-exclusivité de ce marché.¹⁵³ Les licences d'importation leur étaient délivrées. La première phase de réformes qui a consisté à la libéralisation des échanges et qui a marqué la fin des réglementations sur les importations auraient pu largement profiter aux petits entrepreneurs qui étaient

¹⁵¹ Martinez, « Libye », 15 décembre 2012.

¹⁵² St John, « Review of Libya since Independence ».

¹⁵³ Martinez, « Libye », 15 décembre 2012.

désormais libres d'importer des denrées alimentaires et des biens de consommation. Malheureusement, l'absence de régulations qui a accompagné cette première phase de réformes a entraîné une stratification économique encore plus grande. Les petits commerçants et entrepreneurs n'ayant pas un accès égal au capital se devaient de limiter leurs activités à la nourriture, aux services nécessitant peu de capitaux et aux biens de consommation importés des pays voisins.¹⁵⁴ En revanche, cette phase a renforcé la fortune des proches du régime car ils pouvaient accéder plus facilement au crédit, s'engager ouvertement dans des transactions d'importation et d'exportation, et utiliser des devises plus facilement disponibles pour les importations de biens d'équipement majeurs.¹⁵⁵

Au cours de la deuxième vague de réformes qui a eu lieu dans les années 2000, le régime sous pression a procédé à la création des Shaabiyates. Ce sont des collectivités locales composées en partie de chefs de tribus, de notables et de militaires haut gradés¹⁵⁶. En se dotant de cette nouvelle organisation, le régime s'inscrit dans la perspective d'élargir les bénéficiaires de la redistribution. Ces nouveaux intermédiaires étaient susceptibles de consolider son autorité sur des tribus qui s'opposaient au Guide et à son régime. Les « *clubs tribaux* » sont créés en vue de regrouper et d'institutionnaliser les appartenances tribales dans les villes comme Misrata et Benghazi, région contestataire sous l'embargo, par exemple¹⁵⁷. Ces nouvelles collectivités locales créées dans un premier temps pour pallier l'échec du système révolutionnaire avaient la compétence de délivrer des licences d'importation et d'exportation. Elles ont en réalité servi les intérêts des intermédiaires du régime. Car, à travers ces nouvelles structures administratives ces derniers ont pu procéder au blanchiment des richesses accumulées sous l'embargo par les comités révolutionnaires à travers la création de sociétés d'importation.¹⁵⁸

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Ibid.

I. Le cas jordanien

Contrairement au régime libyen, le Royaume de la Jordanie ne dispose pas de source de revenus aussi importante. En plus de cela, le pays dispose d'une économie très vulnérable et est facilement impacté par les crises économiques et surtout politiques qui frappent la région. Le pays étant soumis à plusieurs Programmes d'Ajustement Structurel, il a dû adopter des mesures économiques et sociales plus strictes afin de répondre aux conditions fixées par la Banque Mondiale et le FMI avant l'octroi des prêts.

Entre 1960 et 1989, un système politique clientéliste s'est érigé au sein du royaume et a permis la répartition des avantages matériels entre différents groupes sociaux. Les acteurs économiques apportaient leur soutien économique au Palais et en retour obtenaient des facilités. Des réseaux informels et personnels se sont créés entre les élites économiques des secteurs privés et publics ce qui a permis de garder plusieurs pans de l'économie du pays sous contrôle. L'élite constituée des hommes d'affaires et des bureaucrates influents a donc joué un rôle important dans la création et l'affectation de la rente.¹⁵⁹ Par la suite, cette alliance s'est cristallisée et lorsqu'il a été question de mettre en œuvre les réformes libérales, les bénéficiaires du système s'y sont farouchement opposés.

La libéralisation économique leur aurait fait perdre les avantages que leur procuraient les relations collusoires avec le pouvoir politique et les aurait mis en concurrence avec les investisseurs privés étrangers. Cette situation explique la difficulté de libéralisation économique sous le règne du Roi Hussein et l'échec du Premier ministre, Zayd al-Rifa'i en la matière.¹⁶⁰ Plus tard, sous la pression des institutions financières internationales, le processus de libéralisation économique a réellement débuté dans le pays sous le règne du nouveau Roi Abdullah II et son équipe composée de technocrates moins conservateurs. Mais, le processus n'a pas pour autant échappé à l'influence des réseaux informels préexistants. Par exemple, la Chambre de

¹⁵⁹ Oliver Wils, « Les relations État/société dans les pays rentiers ou post-rentiers : appropriation des rentes et élites économiques en Jordanie », *Revue Tiers Monde* 41, n° 163 (2000): 547- 72, <https://doi.org/10.3406/tiers.2000.1415>.

¹⁶⁰ Ryan, *Jordan in transition*.

commerce (dont les membres appartiennent depuis plusieurs générations auxdits réseaux) a réussi à faire inclure une clause limitant à 50 % la participation étrangère dans les secteurs du commerce et des services commerciaux¹⁶¹. Le processus d'ouverture économique a aussi permis l'émergence de nouveaux acteurs issus du cercle proche de la classe dirigeante (comme armée et les services de sécurité) et qui se sont alliés avec des investisseurs privés étrangers pour également tirer profit des secteurs nouvellement libéralisés comme la télécommunication. La libéralisation économique a permis en Jordanie aussi, la consolidation des relations clientélistes et de copinage entre l'élite politique et l'élite économique afin de favoriser la pérennisation du régime.

Un autre aspect des réformes consistait en la réduction des dépenses de l'État et en l'élargissement de l'assiette fiscale. Ces réformes auront pour conséquence la rupture du pacte social entre le régime jordanien et sa population surtout les Transjordaniens qui représentent le principal pilier du régime. Cette partie de la population habite dans les régions les plus pauvres du pays. Les subventions sur les produits de première nécessité qui couvraient un grand nombre de produits représentaient l'une des principales mesures de protection sociale qui participaient à l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables. Les premières mesures de suppression ayant entraîné un soulèvement de la population, les dirigeants ont introduit un système de coupons pour un groupe de produits alimentaires restreint. Ces mesures et la chute de 50 % de la monnaie locale ont entraîné une hausse généralisée des prix et la dégradation des conditions de vie.¹⁶² Pour maintenir sa base de soutien populaire et tribal, l'État jordanien a investi une partie considérable de son budget dans l'élargissement de son armée. Cette politique de recrutement privilégiait les Transjordaniens et représentait un moyen d'avoir accès à une meilleure condition de vie à travers le système de protection sociale de l'armée. Même si beaucoup ont été recrutés, cela n'a malheureusement pas suffi à régler les problèmes socio-économiques de la population¹⁶³. En plus de la perte du pouvoir d'achat, la population se voit

¹⁶¹ Wils, « Les relations État/société dans les pays rentiers ou post•rentiers ».

¹⁶² Kawamura, « Structural adjustment and social protection in the Middle East and North Africa ».

¹⁶³ Anne Marie Baylouny, « Militarizing Welfare: Neo-Liberalism and Jordanian Policy », *Middle East Journal* 62, n° 2 (2008): 277- 303, <https://www.jstor.org/stable/25482510>.

confrontée aux nouvelles mesures de taxations à partir de 1994. Les taxes sur les biens et les services sont passées de 7 % en 1994 à 13 % en 1999.¹⁶⁴

Les différents accords de libre-échange signés par le gouvernement ont permis l'établissement et le développement d'industries manufacturières dans le pays notamment les Zones Industrielles Qualifiées. Ces zones ont contribué à la création, ce qui aurait été une solution au problème du chômage. Mais, la population active jordanienne est composée de diplômés hautement qualifiés qui ne sont pas attirés par les emplois d'ouvriers dans les usines de textiles et autres. De nombreux emplois ont été créés dans ces zones industrielles mais 80 % desdits emplois sont occupés par de la main-d'œuvre étrangère moins chère originaire d'Asie du Sud-Est, du Soudan¹⁶⁵, etc.

De tout ce qui précède, il apparaît clairement que les mesures visant à libéraliser l'économie en Jordanie ont affecté de façon inégale la population. Grâce aux alliances informelles institutionnalisées depuis de nombreuses décennies, les cercles proches du pouvoir ont ici aussi su tirer le maximum de profit pendant que certains secteurs de la population se sont appauvris avec les conditions de vie qui ont décliné de plus en plus.

II. Étude comparée des cas de la Libye et de la Jordanie

Plusieurs similitudes apparaissent lorsqu'on compare l'économie politique des deux régimes et ces dernières permettent d'établir un lien causal avec les soulèvements populaires de 2010-2011. Dans un premier temps, il était plus que nécessaire de mettre fin au monopole de l'État dans le domaine économique ainsi qu'au rôle allocataire de ce dernier. Ces deux facteurs constituaient une source de dépenses conséquente pour ces États dont les revenus ont été fortement impactés et réduits dans les années 1980. La nationalisation des principales activités économiques n'a pas permis le développement d'une économie performante et diversifiée. En

¹⁶⁴ Hamed El-Said et Jane Harrigan, « Economic Reform, Social Welfare, and Instability: Jordan, Egypt, Morocco, and Tunisia, 1983-2004 », *Middle East Journal* 68, n° 1 (2014): 99- 121, <https://www.jstor.org.proxy.bib.ucl.ac.be/stable/43698563>.

¹⁶⁵ LÁSZLÓ CSICSMANN, « RESPONSIBLE FREEDOM AND NATIONAL SECURITY: LIBERALISATION AND DE-LIBERALISATION IN JORDAN UNDER KING ABDULLAH II », *Society and Economy* 29, n° 1 (2007): 103- 22, <https://www.jstor.org.proxy.bib.ucl.ac.be/stable/41472073>.

revanche, elle a permis, pendant une certaine période, la création d'emplois, la gratuité et l'amélioration de la qualité de l'éducation et des soins de santé ainsi que l'octroi de subsides sur les biens de premières nécessités. Tout cela a contribué à la fois à une amélioration globale de la qualité de vie des populations et à l'édification de système politique autoritaire et de contrôle. Avec la baisse des revenus pétroliers et la crise de la dette, les deux pays ont dû procéder à des changements économiques au cours des années 1990 et 2000.

Pendant ces deux décennies qui ont suivi, une libéralisation économique et la mise en œuvre des politiques néolibérales ont débuté aussi bien en Libye qu'en Jordanie. Ces États devaient également trouver d'autres sources de revenus comme la mise sur pied d'une assiette fiscale ce qui reviendrait à taxer leurs propres populations. Ces nouvelles politiques économiques auraient permis une refonte et un assainissement de la vie économique, entraîné une réduction des dépenses de l'État ainsi que son monopole, favorisé la croissance économique et par la même occasion amélioré la qualité de vie des populations. Mais pour les dirigeants, une réelle libéralisation économique plus poussée aurait constitué une menace pour la survie de leurs régimes car le plus souvent, elle tend à entraîner des revendications de la part du peuple pour une libéralisation politique. Parce que les régimes autoritaires se pérennisent grâce à leurs réseaux d'allégeance et de clientélisme¹⁶⁶, la libéralisation économique a été menée avec pour objectif la consolidation des alliances entre les élites économiques et politiques afin de protéger les régimes. Ils ont alors tout mis en œuvre pour garder le contrôle sur les réformes¹⁶⁷. Les réglementations ont été formulées et organisées dans ce sens. Un « capitalisme de copinage » s'est ainsi développé au sein d'une économie non compétitive. Les entreprises publiques ont été privatisées au profit des groupes proches du pouvoir et des familles des dirigeants. Ces derniers ont accès aux ressources économiques ce qui leur permet de prendre le contrôle des secteurs lucratifs de leurs pays. Le processus de privatisation mené sans transparence¹⁶⁸ a ainsi entraîné la « *rente de monopole*¹⁶⁹ ».

¹⁶⁶ Khader, « « Printemps arabe » ».

¹⁶⁸ Nadine Sika, *The Political Economy of Arab Uprisings*, 2012.

¹⁶⁹ Khader, « « Printemps arabe » ».

Selon Khader, « *on passe de l'économie du plan à l'économie du clan*¹⁷⁰ » au sein de laquelle le contrôle et la captation des ressources permettent aux régimes d'exister.

Pendant les périodes fastes, ces États ont beaucoup investi dans le système éducatif de leur pays. Cela a engendré une hausse du taux d'alphabétisation et une hausse de personnes ayant un niveau d'éducation élevée. L'accès aux soins de santé et l'amélioration des conditions de vie ont favorisé le boom démographique. Comme la plupart des pays arabes, la Libye et la Jordanie se retrouvent dans les années 90 et 2000 avec une population très jeune éduquée surqualifiée qui n'arrive pas s'insérer dans le monde du travail. Cette difficile insertion se justifie par plusieurs facteurs. D'abord, l'État était le principal pourvoyeur d'emploi avec des emplois de qualité dotés des avantages sociaux très intéressants ce qui permettait aux fonctionnaires d'envisager une évolution sociale¹⁷¹. En améliorant le système éducatif et en favorisant l'accès, des politiques tangibles n'ont pas été mises en place pour permettre l'absorption des futurs diplômés en favorisant le développement d'autres secteurs d'activités économiques ou en stimulant l'auto-entrepreneuriat. Le secteur public qui représente le plus gros employeur se retrouve dans l'impossibilité de créer de nouveaux emplois et est contraint par la crise et la mise en œuvre des politiques néolibérales de réduire sa masse salariale. En plus, non seulement les emplois disponibles dans le secteur privé ne sont pas en adéquation avec les qualifications des jeunes diplômés mais, ils ne sont pas assez attractifs pour ces jeunes qui préfèrent les emplois dans le secteur public.

À cela s'ajoutent les mesures destinées à réduire les dépenses publiques comme la suppression des subventions des biens de première nécessité. Ces États n'ont pas développé d'industries manufacturières, donc la plus grande partie des biens destinés à la consommation étaient importés. Les subventions permettent l'accès facile à ces biens aux populations et font partie intégrante du processus de légitimation de ces régimes. En supprimant ces politiques de subventions, la paupérisation de la situation s'est aggravée car tout devient cher alors que le chômage gagne du terrain. Les États ne peuvent également plus fournir les services sociaux à leurs populations ou ceux fournis sont de mauvaise qualité. Les écarts entre les clans proches du pouvoir et le peuple s'accroissent de plus en plus. Pendant que le clan proche du pouvoir s'enrichit et vivent une vie d'opulence, le reste du peuple doit subir les conséquences de l'échec

¹⁷⁰ Ibid.

¹⁷¹ Sika, *The Political Economy of Arab Uprisings*.

de la libéralisation économique. L'incapacité de ces États allocataires à répondre aux attentes de leurs peuples, à ne pas respecter le pacte social établi a fait naître beaucoup de frustration au sein de la société et, ces frustrations ont grandi et se sont transformées en mobilisation politique.

CONCLUSION

La rente issue de l'exploitation des hydrocarbures a joué un rôle important dans la façon dont les relations État/Société se sont construites au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, particulièrement à partir du boom pétrolier des années 1970. Elle a permis la mise en place d'un contrat social entre les États et leurs peuples. Ce contrat social consistait en ce que l'État joue un rôle socio-économique majeur en subvenant aux besoins essentiels des citoyens, en offrant de l'emploi et des services sociaux et en les exonérant de la charge fiscale. En retour, le peuple devait renoncer à son droit à la participation politique et détourner le regard sur la gestion de la chose publique. Grâce à la richesse générée par l'exploitation du pétrole, des régimes autoritaires comme ceux de la Libye (directement) et de la Jordanie (indirectement, par les remises de travailleurs expatriés dans les pays pétroliers) se sont alors mis en place et se sont consolidés au fil des années.

Le modèle économique adopté par ces différents régimes nécessitait des ressources économiques colossales pour rester viable. Mais avec le contre-choc pétrolier des années 1980, la rente pétrolière, principale source financière de ces pays s'est considérablement réduite alors que la population et les besoins augmentaient dans les deux pays. Durant la même période, la Libye se retrouve confrontée aux sanctions unilatérales (américaines) et multilatérales (onusiennes). En Jordanie, la crise de la dette amène le pays aux portes des Institutions Financières Internationales pour solliciter une assistance financière. Tous ces éléments ont fait naître une pression pour des réformes de libéralisation économique à la fin des années 1980,

¹⁷² Khader, « « Printemps arabe » ».

marquant un tournant dans l'économie politique des deux régimes étudiés. Ainsi, pour faire face à la crise économique, ceux-ci furent mis sous pression d'adopter de nouvelles politiques économiques. Mais, ces mesures visant l'ouverture de l'économie ont entraîné la fin de l'Etat social. Alors que des réformes telles que la réduction des dépenses publiques, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'introduction de l'économie de marché, la diminution du monopole de l'État étaient mises en œuvre, différents indicateurs macro-économiques (comme le coefficient de GINI, par exemple) s'amélioraient.

Il n'en reste pas moins que les nouvelles politiques ont entraîné petit à petit l'érosion du « pacte social » en place depuis plusieurs décennies. La réduction des dépenses publiques et du monopole de l'État a eu comme conséquences la suppression et/ou la réduction de subventions sur une série de biens de base comme le pain, l'huile et le gaz de cuisine. Elles ont aussi empêché l'État de jouer son rôle de pourvoyeur d'emplois. La population est composée par une forte proportion de jeunes très instruits qui n'arrivent pas à s'insérer dans la vie professionnelle. Tout cela a participé à la dégradation des conditions de vie et/ou des attentes et aspirations des populations concernées.

Parallèlement, ces nouvelles politiques ont favorisé les intérêts d'une minorité : les membres des réseaux d'allégeance et de clientélisme proches des régimes dont dépend la survie du système autoritaire aussi bien en Jordanie qu'en Libye. Cette minorité s'est enrichie de façon considérable vivant dans le luxe et l'opulence alors que certains secteurs de la population vivent avec des moyens relativement réduits, avec de plus en plus d'insatisfaction et subissent de plein fouet les conséquences liées à la rupture du contrat social. La montée de la frustration au sein de la population a poussé les dirigeants de ces pays à renforcer les dispositifs sécuritaires et de contrôle. La paupérisation de certaines couches de la population et l'absence d'horizon ont ainsi contribué à la montée des sentiments d'injustice et d'indignité morale, les poussant à la révolte.

Bibliographie

Articles scientifiques :

1. Alaïme, Matthieu. « Le paradoxe extraterritorial au cœur des territoires mondialisés. Le cas de la zone économique spéciale d'Aqaba, Jordanie ». *Annales de géographie* N° 705, n° 5 (12 novembre 2015): 498-522. <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2015-5-page-498.html> ;
2. Alamro, Hassan. « The Effect of Trade Liberalization on Economic Growth, Unemployment and Productivity: The Case of Jordan », 9 juillet 2018.
3. Baylouny, Anne Marie. « Militarizing Welfare: Neo-Liberalism and Jordanian Policy ». *Middle East Journal* 62, n° 2 (2008): 277-303. <https://www.jstor.org/stable/25482510>;
4. Bensaâd, Ali, éd. *La Libye révolutionnaire : décentralisation et incertitude en RDC, état et rébellion en centrafrrique*. Politique africaine, 125.2012. Paris: Karthala, 2012.
5. Catusse, Myriam. « Ordonner, classer, penser la société : Les pays arabes au prisme de l'économie politique », 2006, 215. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00355208> ;
6. Chevallier-Bellet, Béatrice. « « La situation économique de la Libye depuis la suspension de l'embargo » », s. d.
7. CSICSMANN, LÁSZLÓ. « RESPONSIBLE FREEDOM AND NATIONAL SECURITY: LIBERALISATION AND DE-LIBERALISATION IN JORDAN UNDER KING ABDULLAH II ». *Society and Economy* 29, n° 1 (2007): 103-22. <https://www.jstor.org.proxy.bib.ucl.ac.be/stable/41472073>;
8. Daguzan, Jean-François. « De la crise économique à la révolution politique ? » *Maghreb - Machrek* N° 206, n° 4 (2010): 7-15. <https://www-cairn-info.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/revue-maghreb-machrek-2010-4-page-7.html>;
9. Daguzan, Jean-François, et Jean-Yves Moisseron. « La Libye après Kadhafi : essai de prospective géopolitique du conflit libyen ». *Herodote* n° 142, n° 3 (23 septembre 2011): 78-97. <https://www.cairn.info/revue-herodote-2011-3-page-78.html> ;
10. Dali, Slim. « Jordanie : les enjeux de la croissance dans un environnement régional tourmenté ». *MacroDev*, 2013, 1-32.

https://www.cairn.info/feuilleter.php?ID_ARTICLE=AFD_DALI_2013_01_0001.

11. El-Said, Hamed, et Jane Harrigan. « Economic Reform, Social Welfare, and Instability: Jordan, Egypt, Morocco, and Tunisia, 1983-2004 ». *Middle East Journal* 68, n° 1 (2014): 99-121. <https://www.jstor.org.proxy.bib.ucl.ac.be/stable/43698563> ;

12. Hachemaoui, Mohammed. « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? » *Revue française de science politique* 62 (1 janvier 2012): 207. <https://doi.org/10.3917/rfsp.622.0207> ;

Haddad, Saïd. « La Libye et l'Occident depuis 1999 : entre tropisme américain et ancrage euroméditerranéen ». *Afrique contemporaine* n° 209, n° 1 (2004): 179-96. <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-179.html> ;

13. Hertog, Steffen. Review of *Review of America's Oil Wars*, par Stephen Pelletière. *British Journal of Middle Eastern Studies* 33, n° 2 (2006): 235-38. <https://www.jstor.org/stable/20455463>;

14. Ianchovichina, Elena. « Arab Spring Protestors and Protests », 113-25, 2017. https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1152-4_ch6;

15. ———. « Symptoms of a Broken Social Contract », 93-111, 2017. https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1152-4_ch5.

16. Ibrahim, Saif. « The process of economic reform in Jordan 1990-2005 ». *Center for Strategic Studies*, s. d.

17. Imai, Shizuka. « Economic and Trade Liberalization in Jordan: An Analysis of Policy Orientation in the 2000s ». *Kyoto Working Papers on Area Studies: G-COE Series* 125 (janvier 2012): 1-20. <https://repository.kulib.kyoto-u.ac.jp/dspace/handle/2433/155720>;

18. ———. « La Libye et l'Occident depuis 1999 : entre tropisme américain et ancrage euroméditerranéen ». *Afrique Contemporaine* 209 (1 janvier 2004). <https://doi.org/10.3917/afco.209.0179> ;

19. IRIS | Qu'est-ce que l'extractivisme ? » Consulté le 14 mai 2021. <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-lextractivisme> ;

20. Kandeel, Amal A. « THE US-MARKET-ORIENTED QUALIFYING INDUSTRIAL ZONES: ECONOMIC REALITIES AND SCOPE OF BENEFITS (1996-2006) ». *Arab Studies Quarterly* 30, n° 3 (2008): 25-39.

<https://www.jstor.org/stable/41858550>;

21. Kawamura, Yusuke. « Structural adjustment and social protection in the Middle East and North Africa: food subsidies in Jordan ». *Contemporary Arab Affairs* 8, n° 1 (2 janvier 2015): 81-95. <https://doi.org/10.1080/17550912.2014.976405> ;
22. Kaya, Emirhan. « Understanding the Political Economy of the Arab Spring ». *Electronic Journal of Political Science Studies*. Consulté le 14 mai 2021. https://www.academia.edu/7542794/Understanding_the_Political_Economy_of_the_Arab_Spring;
23. Kepel, Gilles. *Chapitre 12. Gouverner l'État musulman rentier : variations. Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*. Presses de Sciences Po, 2003. <https://www-cairn-info.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/etre-gouverne-etudes-en-l-honneur-de-jean-leca--2724609115-page-243.html> ;
24. Khader, Bichara. « « Printemps arabe » : entre autoritarisme et démocratie ». *Politique étrangère* Hiver, n° 4 (2011): 825-38. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-4-page-825.html> ;
25. Kienle, Eberhard. « Les « révolutions » arabes ». *Critique internationale* n° 54, n° 1 (24 février 2012): 103-17. <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2012-1-page-103.html> ;
26. Klasen, Stephan. « Poverty, Inequality, and the “Arab Spring” ». *Review of Income and Wealth* 64 (1 septembre 2018). <https://doi.org/10.1111/roiw.12395>;
27. ritimo. « L'extractivisme et ses pathologies ». Consulté le 14 mai 2021. <https://www.ritimo.org/L-extractivisme-et-ses-pathologies> ;
28. Malik, Adeel, et Bassem Awadallah. « The Economics of the Arab Spring ». *World Development* 45 (1 janvier 2012). <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2012.12.015> ;
29. Marchat, Philippe. « Coup d'État sur la Libye et sur son guide Muammar al-Kadhafi » Un vaste pays semi-désertique, riche en pétrole et peu peuplé ». *Revue du marché commun et de l'Union Européenne*, n° 546 (2011): 194-202. <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=3441272> ;
30. Martinez, Luis. « Libye : la conversion d'un « État terroriste » ». *Critique internationale* no 25, n° 4 (2004): 19-28. <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2004-4-page-19.html> ;

31. ———. « Libye : les usages mafieux de la rente pétrolière ». *Politique africaine* N° 125, n° 1 (15 décembre 2012): 23-42. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-23.html> ;
32. ———. « Libye : réinventer un pays sans Kadhafi ? » *Alternatives Internationales* n° 52, n° 9 (2011): 10-10. <https://www.cairn.info/magazine-alternatives-internationales-2011-9-page-10.html>;
33. ———. « Nouvelle Libye ? » *Outre-Terre* n° 20, n° 3 (2007): 253-62. <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2007-3-page-253.html> ;
34. ———. « Révolution, contestation et insurrection en Libye (1969-2011) ». *Tumultes* n° 38-39, n° 1 (2 octobre 2012): 173-86. <https://www.cairn.info/revue-tumultes-2012-1-page-173.html> ;
35. ———. *Violence de la rente pétrolière*. Presses de Sciences Po, 2010. <https://doi.org/10.3917/scpo.marti.2010.01> ;
36. Matsunaga, Yasuyuki. « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? » *Critique internationale* (Paris. 1998) n° 8, n° 3 (2000): 46-58. <https://doi.org/10.3917/cii.p2000.8n1.0046> ;
37. ———. « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? » *Critique internationale* (Paris. 1998) ° 8, n° 3 (1 septembre 2000): 46-58. <https://doi.org/10.3917/cii.p2000.8n1.0046> ;
38. Matsunaga, Yasuyuki, et Rachel Bouyssou. « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? » *Critique internationale* 8, n° 1 (2000): 46-58. <https://doi.org/10.3406/criti.2000.1439> ;
39. Moisseron, Jean-Yves, et Rafaa Tabib. « Daech dans la Libye fragmentée ». *Herodote* N° 160-161, n° 1 (2 mai 2016): 389-410. <https://www.cairn.info/revue-herodote-2016-1-page-389.html> ;
40. Pesqueux. Yvon, « « L'ÉCONOMIE INFORMELLE, UNE BONNE « MAUVAISE PRATIQUE » ? » *Lavoisier* | « *Revue française de gestion* », s. d., 217 à 229.
41. Pliez, Olivier. « La nouvelle Libye », s. d., 183.
42. Roubaud, François. « L'économie informelle est-elle un frein au développement et à la croissance économique ? » *Regards croisés sur l'économie* 14 (1 janvier 2014). <https://doi.org/10.3917/rce.014.0109> ;
43. Ryan, Curtis R. « "Peace, bread and riots: Jordan and the international monetary fund. Middle East Policy ». *Wiley-Blackwell*, octobre 1998, 54-66.

44. Sika, Nadine. *The Political Economy of Arab Uprisings*, 2012.
45. St John, Ronald Bruce. Review of *Review of Libya since Independence: Oil and State-Building*, par Dirk Vandewalle. *Middle East Journal* 54, n° 3 (2000): 475-76. <https://www.jstor.org.proxy.bib.ucl.ac.be/stable/4329520>;
46. Talahite, Fatiha. « Le concept de rente : le cas des économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. » *Problèmes économiques*, n° 2.902 (juin 2006): 2-10. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00204947> ;
47. Thirion, Nicolas. « Privatisations d'entreprises publiques, économie de marché et transformation des systèmes juridiques étatiques : un processus inéluctable ? » *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, n° 2 (1 septembre 2000): 85-110. <http://journals.openedition.org/pyramides/560> ;
48. Wils, Oliver. « Les relations État/société dans les pays rentiers ou post-rentiers : appropriation des rentes et élites économiques en Jordanie ». *Revue Tiers Monde* 41, n° 163 (2000): 547-72. <https://doi.org/10.3406/tiers.2000.1415> ;
49. ———, éd. *Lumière sur les économies souterraines : crime, trafic, travail au noir*. Regards croisés sur l'économie 14. Paris : Découverte, 2013.

Monographies

1. Baudewyns, Pierre, Thierry Balzacq, et Jérôme Jamin, éd. *Fondements de science politique*. 3e tir. Bruxelles: De Boeck, 2017.
2. Blanc, Pierre. *Jordanie : une stabilité de façade*, 2019.
3. Davis, John, et Isabelle Richet. *Le système libyen : les tribus et la révolution*. Recherches politiques. Paris : PUF, 1990.
4. Destremau, Blandine, éd. *Formes et mutations des économies rentières au Moyen-Orient : Egypte, Emirats arabes unis, Jordanie, Palestine, Yémen*. Tiers monde : croissance, développement, progrès 163. Paris : PUF, 2000.
5. Duclos, Louis-Jean. *La Jordanie*. Que sais-je ? 1823. Paris : PUF, 1999.
6. *Économie politique*. 4e éd. Ouvertures économiques. Bruxelles : De Boeck, 2013.
7. El Kadhafi, Moammar. *Le livre vert*. Paris : Cujas, 1976.

8. ———. *Le livre vert*. Tripoli : Centre mondial d'études et de recherches sur Le livre vert, 1984.
9. Hay, Colin, et Andy Smith, éd. *Dictionnaire d'économie politique : capitalisme, institutions, pouvoir*. Collection académique. Paris: Presses de sciences po, 2018.
10. Hibou, Béatrice. *Anatomie politique de la domination*. Hors collection (La Découverte). Paris : La Découverte, 2011.
11. Hmed, Choukri, et Laurent Jeanpierre. *Révolutions et crises politiques : Maghreb / Machrek*. Paris: Seuil, 2016.
12. Larzillière, Pénélope. *La Jordanie contestataire: militants islamistes, nationalistes et communistes: introduction*. Sindbad-Actes Sud, 2013. <https://hal.ird.fr/ird-00951968>.
13. Lavergne, Marc. *La Jordanie*. Méridiens. Paris : Karthala, 1996.
14. Nay, Olivier. « Le socialisme », 2006.
15. Otman, Wanss, et Erling Karlberg. *The Libyan Economy: Economic Diversification and International Repositioning; with 89 Tables*. Berlin: Springer, 2007.
16. Renon, Alain. *Géopolitique de la Jordanie*. Géopolitique des États du monde 3. Bruxelles : Complexe, 1996.
17. « Revue Tiers Monde ». *Revue Tiers Monde*. Consulté le 14 mai 2021. <https://www.persee.fr/collection/tiers>.
18. Ryan, Curtis R. *Jordan in transition: from Hussein to Abdullah*. Boulder: Lynne Rienner, 2002.
19. *Supreme Court Economic Review*. Place of publication not identified: Univ Of Chicago Press, 2014.
20. Tazdaït, Tarik, et Rabia Nessah. *Les théories du choix révolutionnaire*. Repères (La Découverte) 506. Paris : La Découverte, 2008.
21. Tricot, Jean-Benoît. « Stabilité des régimes arabes : éclairage à partir du cas de la Jordanie », 2019.
22. Tulkens, Henry, et Isabelle Boland, éd. *Fondements d'économie politique*. 2e éd., 7e tirage. Ouvertures économiques. Bruxelles : De Boeck-Wesmael, 1997.
23. Universidad Autónoma de Madrid, éd. « *Le livre vert* » : *colloque sur la pensée de Moammar El Kadhafi*. Tripoli: Jamahiriya, 1981.
24. Vandewalle, Dirk J. *A history of modern Libya*. 2nd ed. Cambridge: Cambridge

university press, 2012.

25. Vignolles, Benjamin, éd. *Lumière sur les économies souterraines : crime, trafic, travail au noir*. Regards croisés sur l'économie 14. Paris : Découverte, 2013.

Documents officiels

1. Résolution 748, UNSC (s. d.).
2. Résolution 883 UNSC (s. d.).

Sites internet

1. Site du parlement jordanien : <http://www.parliament.jo/> ;
2. Site internet du Conseil de Sécurité des Nations-Unies : <https://www.un.org/securitycouncil/> ;

Résumé

Ce mémoire explore le lien entre l'évolution de l'économie politique des régimes arabes depuis les années 1980-90 jusqu'en 2010 et les soulèvements qui ont éclaté fin 2010 - début 2011 dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Pour ce faire, l'étude consiste en l'analyse des cas d'un État rentier (la Libye) et d'un État semi-rentier (la Jordanie), les deux États étant des régimes autoritaires. Le sujet est traité à travers la question suivante : *« En quoi les nouvelles politiques économiques (à partir des années 1980) ont-elles marqué l'évolution de l'économie politique de ces régimes en érodant le « contrat social » qui avait fait consensus durant des décennies, dégradant les conditions de vie de certains secteurs des populations concernées ou leurs sentiments de bien-être, en termes d'injustice et d'indignité morale par rapport à leurs attentes et nourrissant des frustrations, débouchant sur les contestations sociales et les soulèvements du « printemps arabe » de l'hiver 2010-11 ? »*

Dans ces deux pays, la rente pétrolière a joué un rôle crucial (directement dans le cas de la Libye, indirectement dans le cas de la Jordanie, via les remises de travailleurs expatriés dans les pays pétroliers) dans l'édification et la consolidation de régimes autoritaires car grâce à elle, les leaders ont pu obtenir la légitimité auprès de leurs peuples en échange de nombreux services socio-économiques. Avec la diminution de cette dernière et la crise économique, ce contrat social s'est érodé. Cette évolution a notamment été marquée par les politiques visant à libéraliser l'économie, qui ont entraîné une monopolisation de l'économie par les clans proches du pouvoir, affectant profondément l'économie politique des régimes.

Mots-clés : État rentier - libéralisation économique – autoritarisme – Libye - Jordanie

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad